

# Rapport d'activité 2024



régie des  
eaux



# Sommaire

Édito	03
Les faits marquants	04
Les chiffres clés	06
Les cartes de la Régie	08
01   La Régie, un acteur clé du territoire	10
02   Proximité et écoute	12
03   Les ressources	18
04   Une eau de qualité	22
05   Collecter et traiter les eaux usées	24
06   Le réseau et les ouvrages	28
07   Une gestion durable (R&D)	33
08   Les grands travaux	35
09   Les enjeux face au changement climatique	38
10   Les finances	40
11   Les équipes	43
12   Le Service Public d'Assainissement Non Collectif	46
13   Eau brute	48
Informations pratiques	52

Directeur de la publication : Grégory Vallée ;  
Rédaction et photos : Pascale Le Neouannic et Romain Lassave ; Maquette : Pierig Cattin-Vidal.



# Édito



RAPPORT 2024  
L'eau naturellement publique

L'eau est un bien commun, une ressource vitale que nous devons préserver et partager avec responsabilité.

En 2024, la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a continué ses actions afin de bâtir un avenir où l'accès à une eau de qualité reste une évidence pour toutes et tous, malgré les défis climatiques qui s'intensifient.

L'inauguration de l'usine de VALÉDEAU, la modernisation en cours de MAERA, l'adoption d'une démarche RSE et la mobilisation collective autour de la sobriété illustrent cette volonté d'agir ici et maintenant. Chaque projet, chaque innovation, chaque action de terrain s'inscrit dans une ambition commune : sécuriser la ressource, anticiper les besoins, protéger l'environnement et transmettre aux générations futures un patrimoine durable.

L'action de la Régie ne se résume pas à ses réalisations ou à ses indicateurs. Elle repose sur des femmes et des hommes engagés, qui chaque jour assurent la continuité d'un service public essentiel, au plus près des habitants. Elle vit aussi à travers le dialogue, la transparence et la pédagogie : ouvrir nos chantiers, aller à la rencontre des usagers, sensibiliser les plus jeunes, c'est rappeler que l'eau est l'affaire de tous.

Ce rapport d'activité en est le reflet : il témoigne de l'énergie déployée en 2024, mais aussi de la vision qui nous guide. Préserver l'eau, c'est préserver la vie. Et c'est avec cette conviction que nous continuerons, en 2025 et au-delà, à porter un service public de l'eau exigeant, solidaire et tourné vers l'avenir.



**Grégory VALLÉE**  
Directeur Général



# Les faits marquants 2024

## Eau potable

Janvier

Février

Mars

- Renouvellement de la certification ISO 9001.
- Visite du chantier de modernisation de MAERA, ouvert à la presse.
- Adoption de la stratégie Recherche & Développement.
- Le projet SOCLE (Suivi-Observation des Consommations Locales en Eau) a démarré en partenariat avec l'INRAE.
- Participation à la journée PLOUF organisée par IceReward Unesco au Corum pour explorer les enjeux de l'eau, ouvert à près de 400 scolaires.



## Assainissement



Avril

Mai

Juin

- Mise en place de la démarche RSE.
- Adoption du programme « Adopton'eau », soutenu par l'Agence de l'eau dans le cadre du projet « Eau et climat, agir plus vite et plus fort » 3,9 M € financé à 50%.
- Exercice de Gestion de Crise sur le site de l'École des Mines d'Alès. Thème : « gestion d'une pollution accidentelle sur la principale ressource en eau de la Régie ».
- Mise en service et inauguration de l'usine de traitement d'eau potable de VALÉDEAU.

Juillet

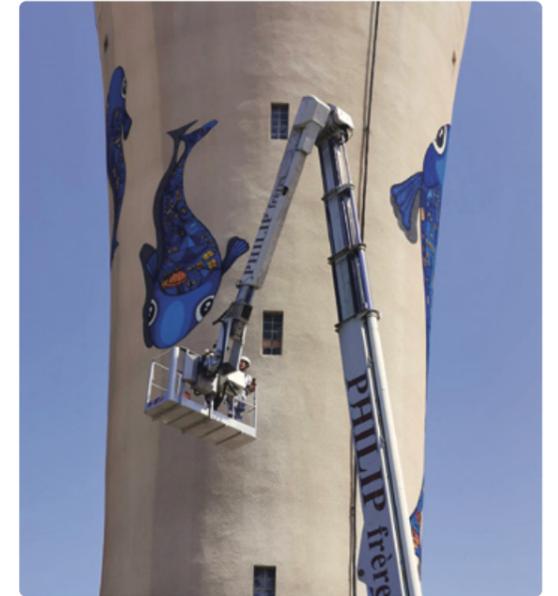
Août

Septembre

- Visite de MAERA par la Banque Européenne d'Investissement qui a octroyé un prêt de 80 M€ pour financer le projet de modernisation.



- Réalisation de la fresque sur le château d'eau de Villeneuve-lès-Maguelone, par l'artiste Jérémy Garcia dit Oups !
- Exercice de simulation de fuite de chlore sur l'Usine ARAGO avec le SDIS.
- Journées du Patrimoine :
  - Visite de l'usine de captage d'eau, ouverte aux habitants de Prades-le-Lez ;
  - Visite de la station d'épuration MAERA ouverte au public.
- Nouvelle mission pour la Régie : entretien et pose de fontaines à boire sur l'espace public.



Octobre

Novembre

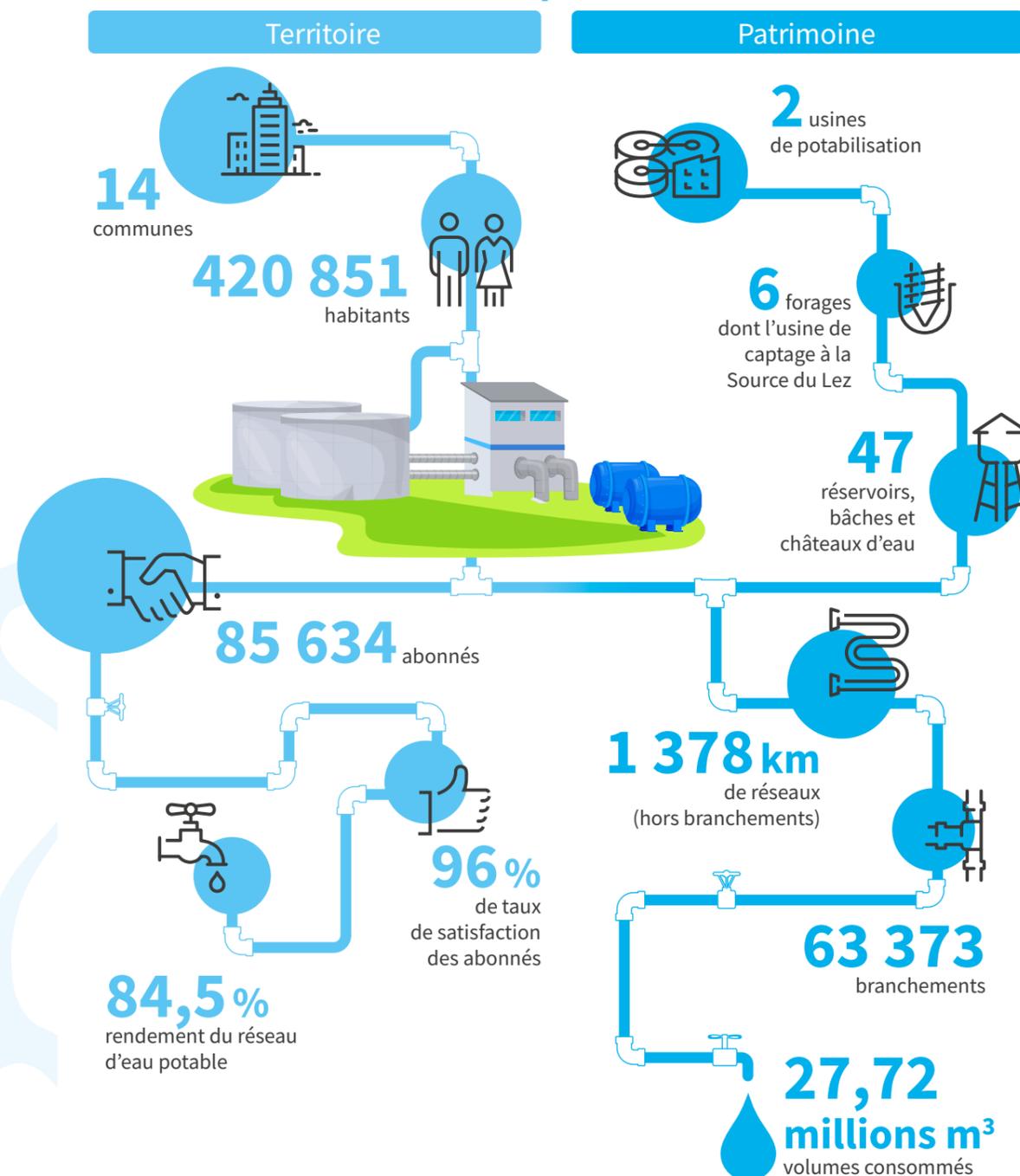
Décembre

- Baptême du micro-tunnelier dans le cadre des travaux de pose de la canalisation d'eau potable sous la voie ferrée - commune du Crès.
- Assemblée générale de France Eau Publique.
- Adoption du nouveau règlement de service Eau brute.
- Adoption des nouveaux règlements de service Assainissement et Assainissement non collectif.
- Délivrance de l'arrêté d'autorisation préfectorale le 18 décembre 2024 pour le projet européen de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) Life REWA.



# Les chiffres clés 2024

## Eau potable

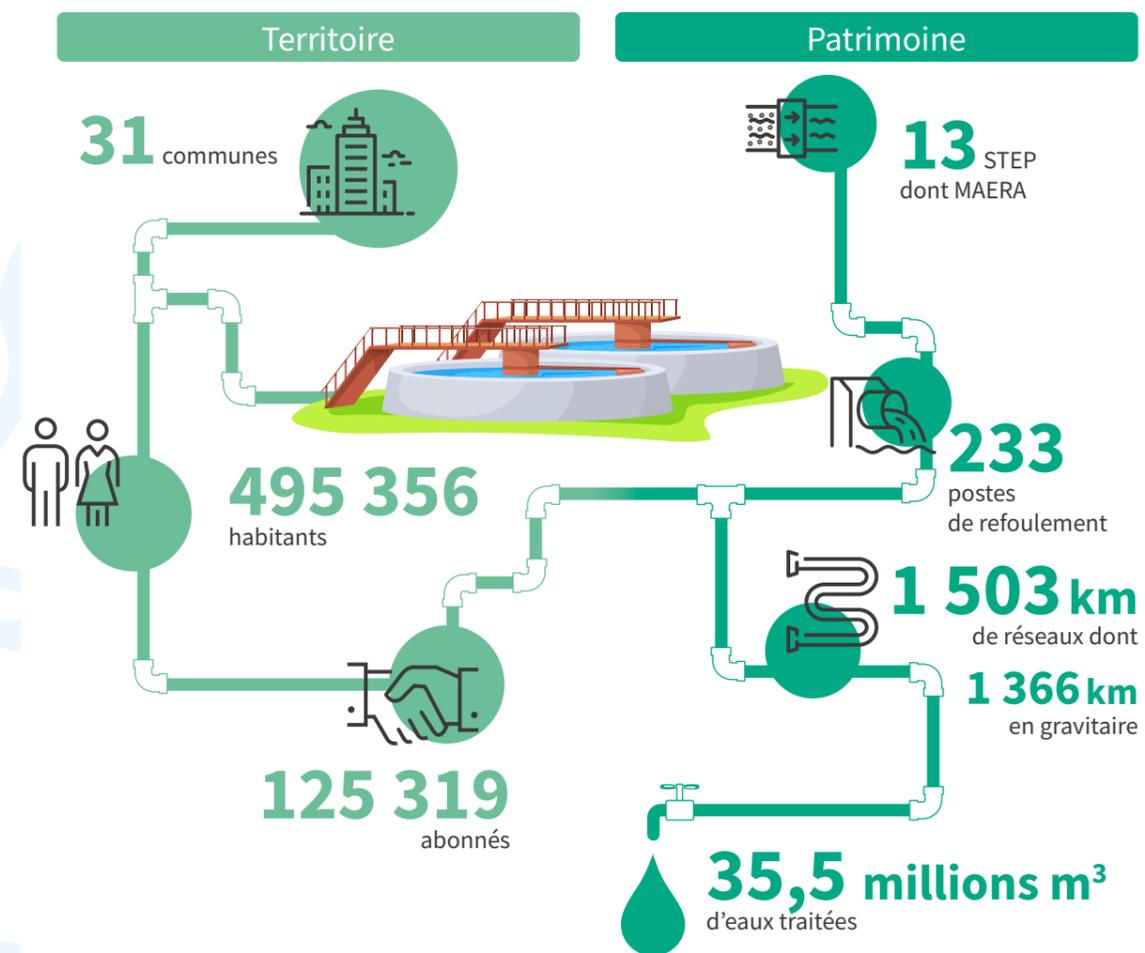


**Agir et sensibiliser pour économiser l'eau au quotidien**  
**56 m<sup>3</sup>/an**  
 de consommation moyenne annuelle par habitant (moyenne nationale de 54 m<sup>3</sup>/an).  
**154 litres/j/hab.**  
 Soit -3,8% par rapport à 2023.

**Maintenir un prix de l'eau équitable**  
**3,83 € TTC le m<sup>3</sup>**  
 Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> pour un tarif collectif.  
**Prix moyen en France**  
**4,69 € TTC le m<sup>3</sup>**  
 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (source Etat).

**Investir pour préserver la ressource**  
**82 M€ en 2024.**  
 EPO 38,51 M€  
 ASS 43,39 M€  
 Investissements financés sur fonds propres et via l'emprunt.

## Assainissement



# Les cartes de la Régie

## Cartographie des installations d'Eau Potable



Sur le territoire des 14 communes de la Métropole pour lesquelles la Régie a pour mission l'exploitation du service public d'eau potable :

- La production, l'approvisionnement, le transport, la distribution d'une eau de qualité et la sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable pour la gestion durable des ressources.
- La maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens.
- La relation avec les abonnés et les usagers, la sensibilisation à une consommation raisonnée de l'eau.

## Cartographie des installations d'Assainissement



Sur tout le territoire des 31 communes de la Métropole, la Régie a pour mission l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif :

- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.
- La maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés et la conception, le financement et la réalisation des investissements.
- La relation avec les usagers et les abonnés, l'information et la communication auprès des usagers.
- L'établissement et la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement.

**La Métropole a fait le choix d'une gestion 100 % publique de l'eau.**

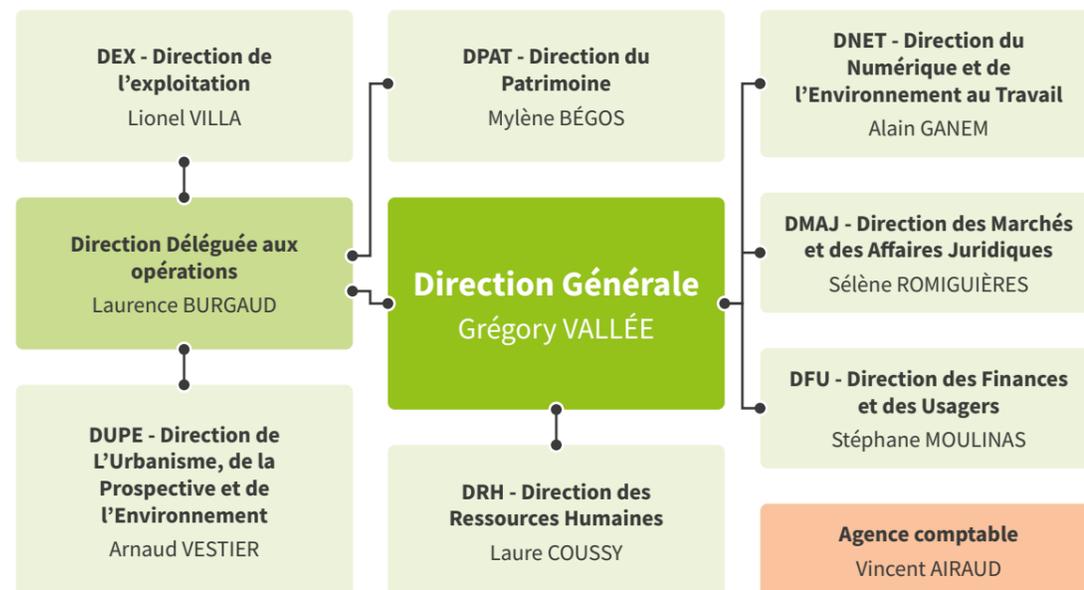
## L'ORGANISATION DE LA RÉGIE DES EAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Régie des eaux assure le captage, le traitement de l'eau potable, son acheminement et sa distribution. Elle gère l'exploitation du réseau et du patrimoine sur 14 communes, ainsi que la facturation. Elle gère également le réseau d'eau brute.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service de l'assainissement est également assuré par la Régie des eaux pour les 31 communes du territoire métropolitain. Elle collecte et traite les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel en le préservant de toute dégradation. La Régie des eaux

est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté d'une autonomie financière et d'une personnalité juridique.

**Ainsi la Régie assure le pilotage du petit cycle de l'eau, ce qui lui permet d'accompagner le développement des projets du territoire**, de pérenniser la gestion du patrimoine en pilotant les mises à jour des schémas directeurs et de mettre en œuvre les politiques publiques structurantes pour préserver la ressource en coopération avec les acteurs du territoire.



## LA CONVENTION D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Métropole a établi en concertation avec la Régie une Convention d'Orientations Stratégiques d'une durée de 5 ans qui précise les relations entre la Métropole et la Régie. Elle fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définit les enjeux et les objectifs à atteindre par le service.

Pour répondre aux attentes, trois axes stratégiques à la hauteur des ambitions du Plan Climat-Air-Energie-Territoire (PCAET) :

- Porter un service à l'utilisateur de qualité, transparent et au juste prix ;**
- Contribuer durablement à la transition écologique et énergétique ;**
- Préserver les ressources exploitées en qualité et en quantité et les milieux récepteurs.**

Ces trois orientations stratégiques sont déclinées en actions que la Régie devra mettre en œuvre pour y répondre, témoignant ainsi de la volonté d'afficher une cohérence entre les choix politiques de la Métropole et les enjeux opérationnels de la Régie.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Régie des eaux est composé de 24 membres ayant tous voix délibérative.

C'est le Conseil d'Administration qui traite des sujets stratégiques liés à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement : il délibère sur toutes les questions relatives aux grandes orientations et au fonctionnement de la Régie : budget, marchés publics, travaux, ressources humaines... Il suit la bonne exécution du service de l'eau potable et de l'assainissement.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION C'EST :

**6** réunions  
et **111** délibérations

Le CA s'est réuni les 26/02, 23/04, 27/06, 17/09, 12/11 et 17/12/2024.

## 6 réunions de la commission d'appel d'offres

La CAO s'est réunie les 14/02, 09/04, 11/06, 03/09, 15/10 et 03/12/2024 ;

*La commission d'appel d'offres, dont les membres sont issus du CA, intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics tels que les appels d'offres ou les marchés négociés.*

## 71 marchés ont été notifiés en 2024 dont :

- 22** marchés de travaux ;
- 28** marchés de fournitures et services ;
- 21** marchés de prestations intellectuelles et TIC.

## PARMI LES PRINCIPAUX MARCHÉS :

- Notification de l'accord-cadre de travaux d'exploitation et d'investissement sur les réseaux d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement pour 4 ans.
- Notification du marché de renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur de l'ex-syndicat du Salaison pour un montant de 6,69 M € HT.
- Notification du marché d'inspections télévisées et essais d'étanchéité sur les réseaux d'assainissement pour un montant maximal de 5,1 M € HT.
- Notification du marché Suivi du milieu récepteur Lez et Mer de la station d'épuration MAERA pour un montant de 847 124,00 € HT.
- Relance des accords-cadres sur les travaux de renouvellement, de maintenance et de contrôle sur les ouvrages de défense extérieure contre l'incendie, lancés en septembre 2024 et notifiés en janvier 2025.
- Lancement du marché d'aménagement des stations d'épuration pour projet de REUT Life REWA lancé en février 2024 et notifié en janvier 2025.
- Lancement du marché de déploiement de têtes émettrices sur les compteurs d'eau de la Régie des eaux lancé en août 2024 et notifié en janvier 2025.

## LES MEMBRES DU CA

### 16 Elus de la Métropole :

- René REVOL** (Maire de Grabels) - Président
- Isabelle TOUZARD** (Maire de Murviel-lès-Montpellier) Vice-Présidente
- Florence BRAU (Maire de Prades-le-Lez)
- Renaud CALVAT (Maire de Jacou)
- Stéphane CHAMPAY (Maire du Crès)
- Michaël DELAFOSE (Maire de Montpellier, Président de M3M)
- Manu REYNAUD (Maire Adjoint de Montpellier)
- Brigitte DEVOISSELLE (Maire de Montferrier-sur-Lez)
- Laurent JAOUÏ (Maire de Saint-Brès)
- Guy LAURET (Maire de Vendargues)
- Eliane LLORET (Maire de Sussargues)
- Bernard MODOT (Conseiller municipal de Lattes)
- Véronique NEGRET (Maire de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Éric PENSO (Maire de Clapiers)
- Jean-Pierre RICO (Maire de Pérois)
- Jean-Luc SAVY (Maire de Juvignac)

### 4 représentants d'associations

- Simone BASCOUL (CLCV)
- Jean-Michel HELARY (Lez Environnement)
- Thierry USO (Eau secours 34)
- Jean-Jacques MAYNARD (Mosson Coulée Verte)

### 2 personnalités qualifiées

- Thierry RUF** - Vice-Président
- Marielle MONTGINOUL (INRAE)

### 2 représentants du personnel

- Jérémy CALMEL
- Bastien SOLA

# 02 Proximité et écoute

Notre engagement constant à améliorer la qualité du service public de l'eau !



## QUALITÉ D'ÉCHANGE AVEC LES ABONNÉS

Dès la réception d'un mail, d'un courrier ou lors d'une visite à l'accueil de l'agence usagers avenue Jean-Mermoz, nos conseillers accompagnent chaque usager de manière personnalisée. Ils mettent tout en œuvre pour répondre à leurs demandes en respectant nos engagements en termes de délais et d'exigence de service. Abonnement, résiliation, paiement, intervention sur le compteur... sont autant de sujets traités dans les meilleurs délais : intervention sous 2 h en cas d'urgence, réponse 5 jours pour les courriers et mails.

**1 jour : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service.**

## USAGERS ENQUÊTE DE SATISFACTION

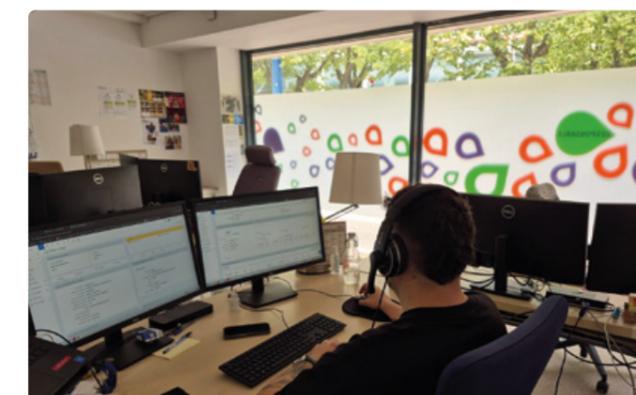
La Régie poursuit son action pour un service public toujours plus proche et transparent. Et l'enquête de satisfaction nous permet de mieux connaître les attentes des usagers et de répondre notamment aux questions liées au prix ou à la qualité de l'eau. Améliorer le service rendu aux usagers passe ainsi par la mise en place d'indicateurs et de dispositifs de diagnostics.

Dans le détail, on observe une hausse de la satisfaction sur la manière dont la Régie des eaux assure la continuité de l'alimentation en eau (98%) et répond aux attentes de ses usagers (88%).

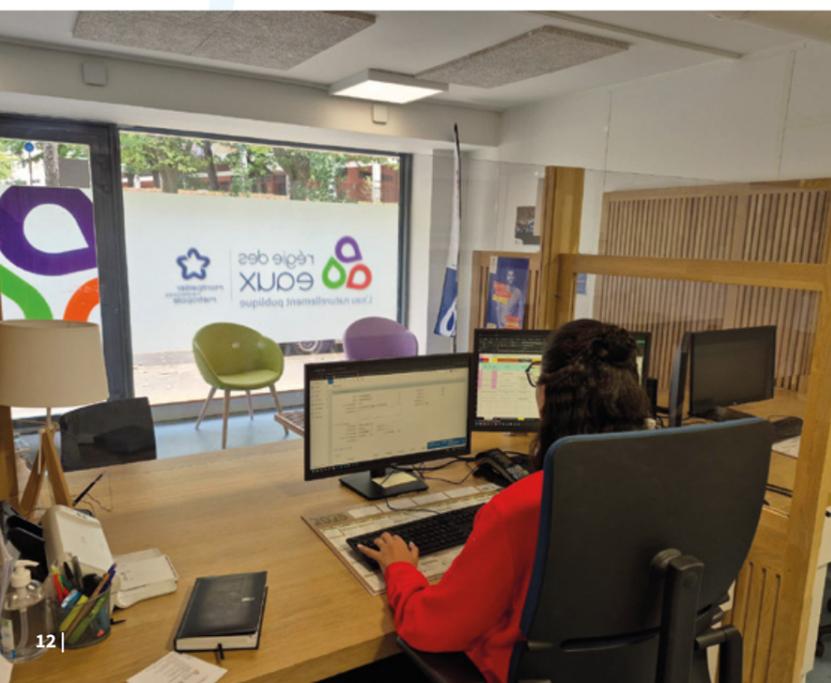
**Le taux de satisfaction globale continue de progresser depuis 3 ans (+1 point par rapport à 2023) avec un score de 96%.**

- Une qualité de service reconnue, en particulier en matière de relation client et de rapidité de prise en charge. Cependant les usagers se montrent moins satisfaits sur certains aspects (la qualité de l'eau distribuée ou la clarté de la facture) tout en ayant des taux de satisfaction globaux supérieurs ou égaux à ceux observés les années précédentes.
- Le taux de consultation du site internet de la Régie des eaux est en hausse de 7 points par rapport à 2023 avec un usager interrogé sur deux qui déclare l'avoir déjà consulté. 91% des usagers en sont satisfaits. Cette progression est corrélée à une hausse de la création d'espaces personnels.
- Une demande d'informations plus claires et régulières déjà identifiée lors des vagues précédentes est confirmée par certains usagers, portant sur la qualité de l'eau, les interventions, le suivi de la consommation et la tarification éco-solidaire.

	2021	2022	2023	2024
<b>Satisfaits</b>	<b>86 %</b>	<b>94 %</b>	<b>95 %</b>	<b>96 %</b>
<b>Insatisfaits</b>	<b>9 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>
<b>NSP</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>



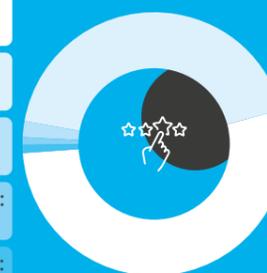
L'agence usagers ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h.



## En 2024

- Tout à fait satisfait : **53%**
- Assez satisfait : **43%**
- Assez peu satisfait : **2%**
- Pas du tout satisfait : **1%**
- Ne se prononce pas : **1%**

Les deux principales raisons d'insatisfaction de l'eau sont le calcaire et le goût de l'eau, lié au chlore.



## POURQUOI UTILISE-T-ON DU CHLORE ?

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, le chlore (sous forme diluée ou gazeuse) est utilisé en France comme **désinfectant majeur dans le traitement de l'eau potable**. Il élimine virus, bactéries, parasites et autres **micro-organismes nocifs** présents dans l'eau brute. L'utilisation du chlore a joué un rôle majeur dans la lutte contre les **maladies hydriques**.

Le chlore de l'eau est ainsi un élément essentiel pour garantir la sécurité de l'eau que nous consommons pendant son transport.

Il existe des moyens pour **neutraliser le goût** de chlore :

- Laisser reposer l'eau dans une carafe à l'air libre pendant 1 heure,
- Mettre la carafe **au réfrigérateur** durant quelques heures,
- Ajouter quelques gouttes de jus de citron,
- Utiliser une carafe filtrante.



## Prix de l'eau



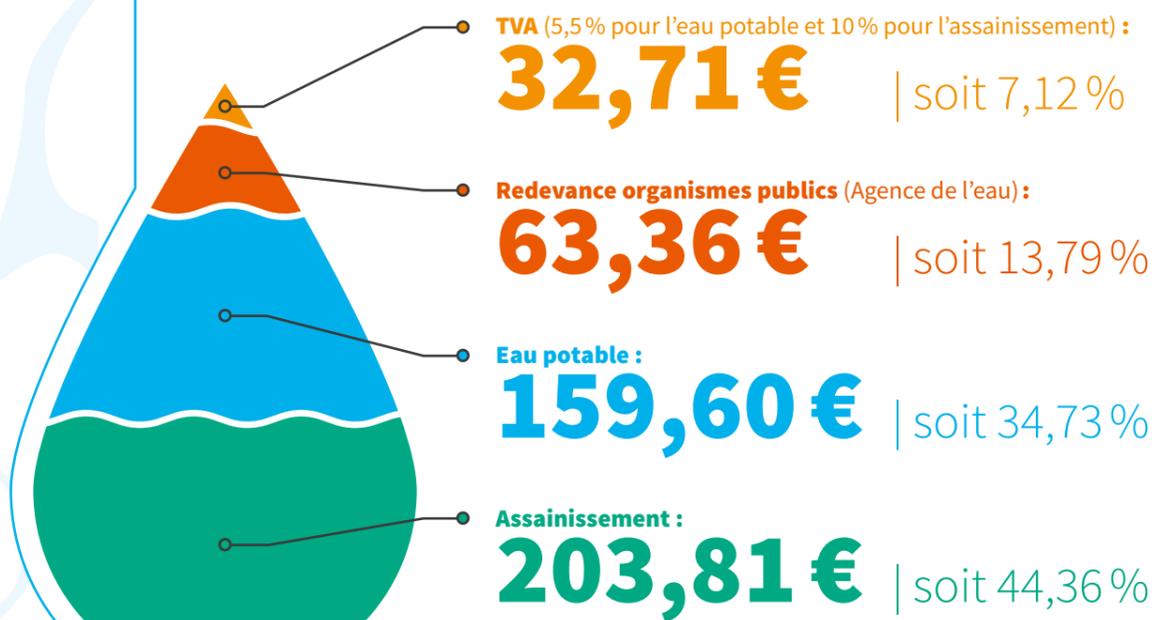
Quel est le prix de l'eau à la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole ? Comment est répartie ma facture ? Comment fonctionne la tarification éco-solaire ?

**En gestion publique 1 euro de collecté c'est 1 euro pour l'eau.**

L'eau est une ressource naturelle gratuite. Ce que paie l'abonné sur sa facture, c'est le service et les infrastructures du captage, de la production et de la distribution de l'eau potable ; de la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement) et les redevances et TVA. Le service d'assainissement collectif est facturé sur la base du même volume d'eau consommé, relevé au niveau de chaque compteur d'eau potable.



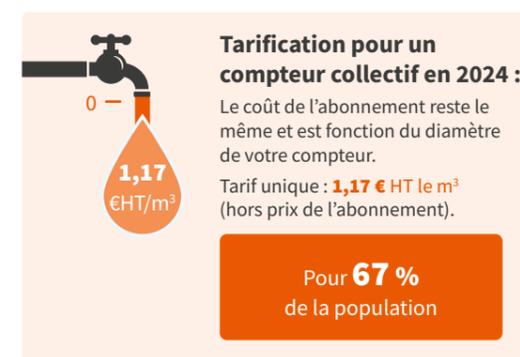
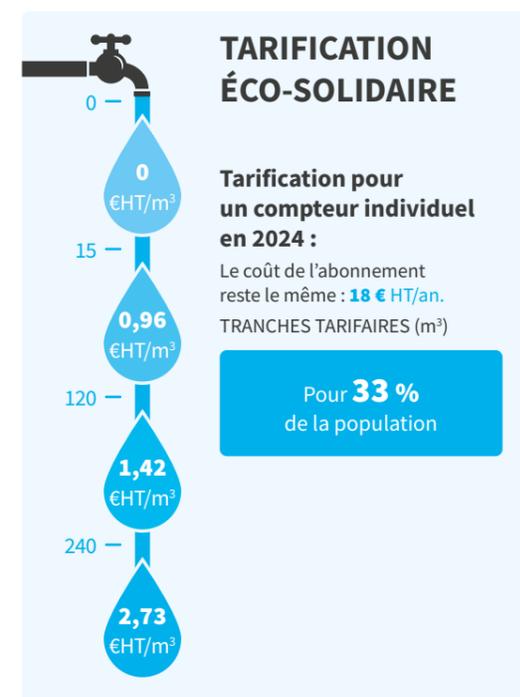
### Décomposition du prix de l'eau sur votre facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (tarif abonnement compteur collectif)



Avec la tarification éco-solaire, l'objectif est de faire prendre conscience du caractère essentiel de l'eau et inciter à une consommation plus responsable.

La Métropole et la Régie des eaux ont décidé de passer à la tarification éco-solaire, pour le service d'eau potable, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, celle-ci repose sur de grands principes : encourager la sobriété, assurer un minimum vital pour tous et garantir la solidarité par des dispositifs spécifiques.

- Pour les compteurs individuels, 4 tranches tarifaires sont définies, dont la première prévoit la gratuité sur les 15 premiers m<sup>3</sup>.
- Pour les compteurs collectifs, le coût de l'abonnement est fonction du diamètre et la part variable unique est fixée à 1,17 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Enfin la Régie distingue les usages domestiques et non-domestiques. Concernant ces « usages non domestiques » (répartis en 3 tranches : 1,04 € HT jusqu'à 120 m<sup>3</sup>, 1,14 € HT de 121 à 1200 m<sup>3</sup> et 1,20 € HT pour une consommation supérieure à 1200 m<sup>3</sup>), la Régie avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole (ALEC) accompagne les hôpitaux, les collectivités, les écoles, etc. Il s'agit d'identifier les surconsommations et d'offrir des conseils pour économiser l'eau.



### RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En 2025 et 2026 les redevances seront plus incitatives et mieux partagées :

- Plus incitatives, en se basant sur la performance des réseaux d'eau potable, en valorisant la maîtrise des fuites et la connaissance de l'état du réseau ;
- Mieux partagée entre usagers, en rééquilibrant les contributions.

## Découvrir l'eau sur le territoire pour la préserver

L'eau, ressource vitale, est essentielle à notre quotidien. Et, pourtant, elle n'est pas inépuisable.

### LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION

En 2024, la Régie des eaux a poursuivi une politique de communication active, tournée vers l'information du grand public, la sensibilisation à la préservation de la ressource et la valorisation des savoir-faire publics dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Cette mission, essentielle, vise à renforcer le lien entre les citoyens, les collectivités et l'institution, dans un contexte d'enjeux environnementaux de plus en plus prégnants.



### OUVRIR LES PORTES POUR MIEUX COMPRENDRE L'EAU

Tout au long de l'année, la Régie des eaux a accueilli plus d'une cinquantaine de groupes en visite sur ses sites techniques. Ces rencontres pédagogiques, organisées sur l'usine de production d'eau potable ou les sites de captage, permettent de mieux faire connaître les étapes de traitement de l'eau et les exigences sanitaires qui garantissent une eau de qualité au robinet. Ces moments privilégiés avec les usagers, les scolaires, les étudiants, ou encore les élus locaux, sont autant d'occasions d'expliquer concrètement le fonctionnement d'un service public de l'eau et les enjeux liés à la ressource.

- 20 visites de la station de pompage Jacques AVIAS et de la résurgence du Lez.
- 11 visites de la station de clarification François ARAGO.
- 5 visites de la station de production d'eau potable VALÉDEAU.
- 4 visites de la station de traitement des eaux usées de Baillargues.
- 3 visites de la station de traitement des eaux usées de Murviel-lès-Montpellier.
- 11 visites de la station de traitement des eaux usées de MAERA (essentiellement dans le cadre des journées européennes du patrimoine).

### ALLER À LA RENCONTRE DU PUBLIC : FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

En parallèle, la Régie des eaux a été présente lors de plusieurs manifestations publiques majeures du territoire métropolitain. Au festival WHAT A TRIP, dédié aux cultures du monde et à l'environnement, comme lors d'Agropol'Eat, rendez-vous autour de l'agriculture et de l'alimentation durables, nos équipes ont animé des stands de sensibilisation sur les économies d'eau, les gestes écoresponsables et la qualité de l'eau du robinet. Ces rendez-vous festifs et conviviaux permettent de toucher un large public, de partager des messages simples et concrets, et de renforcer la visibilité des missions de la Régie dans le quotidien des habitants.



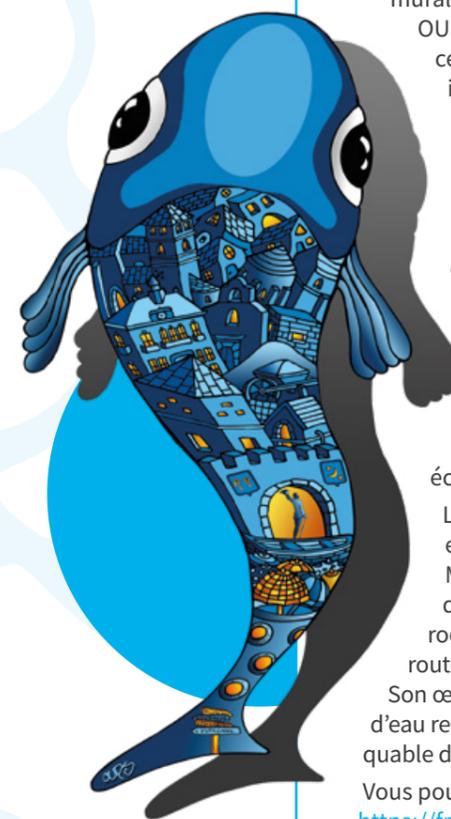
#### Créer du lien et donner du sens

La communication au sein de la Régie des eaux ne se limite pas à transmettre une information : elle est un levier de compréhension, de sensibilisation et d'engagement.

### COMME UN POISSON DANS L'EAU : LA FRESQUE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

L'année 2024 a été marquée par un projet artistique d'envergure, mené en partenariat avec la commune de Villeneuve-lès-Maguelone : la réalisation d'une fresque murale monumentale par l'artiste OUPS. Représentant un poisson, cette œuvre forte en symboles incarne la vie, le mouvement et la fragilité de notre environnement aquatique. Elle rappelle l'importance de préserver nos ressources naturelles, en particulier l'eau, bien commun essentiel. Ce projet artistique illustre la volonté partagée de faire de l'espace public un lieu de sensibilisation et d'engagement citoyen, où l'art devient vecteur de dialogue et de conscience écologique.

L'artiste Jérémy Garcia dit Oups ! est originaire de Villeneuve-lès-Maguelone, il vient de l'univers du graffiti, lui qui transforme les rochers qui peuplent le bord des routes depuis une dizaine d'années. Son œuvre positionnée sur le château d'eau représente l'architecture remarquable de Villeneuve-lès-Maguelone. Vous pouvez retrouver ses œuvres : <https://fr-fr.facebook.com/oupsco>



### INFORMER SUR LES CHANTIERS ET LES TRANSFORMATIONS

Dans un objectif de transparence et de pédagogie, plusieurs visites et moments d'information ont été organisés autour de sites stratégiques. Parmi eux, la station de traitement des eaux usées (STEU) de Murviel-lès-Montpellier, mais également le chantier de modernisation de MAERA, station emblématique de la Métropole. Une enquête publique a été menée pour présenter le projet de transformation de MAERA et recueillir les avis des citoyens. Des visites commentées du chantier ont permis de faire découvrir les avancées techniques et les enjeux de cette rénovation d'ampleur lors des journées du Patrimoine. Ces temps forts contribuent à rendre accessibles des projets souvent complexes, en expliquant leur utilité et leur impact à long terme.

### LES RÉSEAUX SOCIAUX : UNE PRÉSENCE DIGITALE POUR MIEUX INFORMER

Ce canal de communication est un outil clé pour relayer nos projets, informer en temps réel sur les travaux en cours, partager nos engagements et valoriser les agents qui font vivre le service public de l'eau au quotidien. C'est aussi un moyen de dialoguer plus directement avec les usagers, de répondre à leurs interrogations et de véhiculer les valeurs de la Régie : transparence, proximité, engagement écologique. Qu'il s'agisse d'expliquer un chantier, de valoriser une action artistique ou d'informer sur les gestes du quotidien pour préserver l'eau, elle tisse un lien essentiel entre l'institution, les territoires et leurs habitants.



#### UNE BANDE DESSINÉE POUR LES PLUS JEUNES

La Métropole, en partenariat avec la Régie, a réalisé une bande dessinée pédagogique intitulée « Comment l'eau arrive au robinet ? ». À travers un récit ludique et accessible, ce support de médiation permet aux plus jeunes de découvrir les grandes étapes du cycle de l'eau potable et de mieux comprendre l'importance des infrastructures qui les entourent.

**33,2**  
millions de m<sup>3</sup>  
prélevés à la source du Lez dont

**4,2**  
millions de m<sup>3</sup>  
restitués au Lez  
au niveau de la source

### Volumes prélevés par captage en 2024 (en millions de m<sup>3</sup>)

Source du Lez  
**33,2** (98,78%)

Forages de  
Villeneuve-lès-Maguelone  
**0,1** (0,38%)

Forages de Saint-Brès  
**0,1** (0,36%)

Forages de Grabels  
**0,2** (0,48%)

**98,8 %**  
du volume des  
eaux souterraines  
prélevées viennent  
de la Source du Lez.

**1,2 %**  
des autres les forages  
locaux.

### LES RESSOURCES EXPLOITÉES

La principale ressource exploitée par la Régie est la source du Lez qui assure l'alimentation en eau potable des trois-quarts des habitants de la Métropole. Quelques captages locaux sont également utilisés sur les communes de Grabels (Pradas et Château), Saint-Brès (Olivettes), et Villeneuve-lès-Maguelone (le Flès).

### LES CAPTAGES LOCAUX (HORS SOURCE DU LEZ)

Le volume annuel total prélevé au niveau des 4 forages locaux exploités en 2024 a été d'environ 410 000 m<sup>3</sup>.

		Débit maximal autorisé	Volumes prélevés
Grabels	Forage du Château	40 m <sup>3</sup> /h	48 000
Grabels	Forage du Pradas	50 m <sup>3</sup> /h	112 000
Saint-Brès	Forage de l'Olivette	37 m <sup>3</sup> /h	121 000
Villeneuve-lès-Maguelone	Forages du Flès 1 et 2	100 m <sup>3</sup> /h	129 000

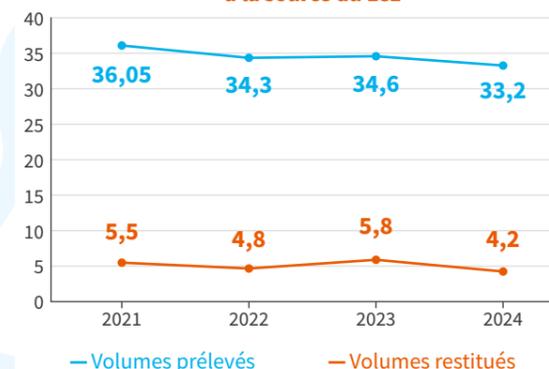
La tendance est à la baisse (-50% entre 2016 et 2024) en particulier sur les trois communes suivantes :

- 56% à Grabels (arrêt d'exploitation du captage du Château en raison de problèmes de turbidité),
- 40% à Villeneuve-lès-Maguelone (augmentation de la part d'eau du Lez pour préserver la qualité),
- 51% à Saint-Brès (abandon du captage du stade et mise en service d'une interconnexion avec le Syndicat Mixte Garrigue Campagne en 2023).

### LA SOURCE DU LEZ

En 2024, le volume annuel total capté à la source du Lez a été de 33,2 millions de m<sup>3</sup> (contre 34,6 millions de m<sup>3</sup> en 2023), dont 4,2 millions de m<sup>3</sup> (5,8 millions de m<sup>3</sup> en 2023) ont été restitués au Lez au niveau de la source.

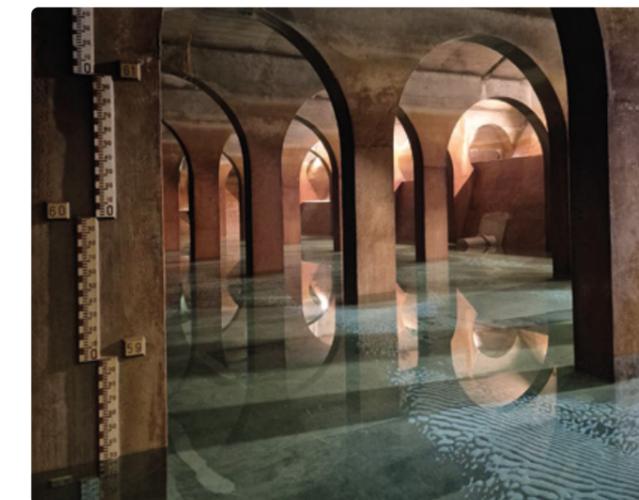
#### Volumes en millions de m<sup>3</sup> par an prélevés à la source du Lez



### SOURCE DU LEZ ET CAPTAGES LOCAUX

Les volumes totaux prélevés à la source du Lez et aux captages sur l'année 2024 (33 619 939 m<sup>3</sup>) sont globalement en baisse par rapport ceux à l'année 2023 (35 093 168 m<sup>3</sup>). Cette baisse peut s'expliquer principalement par les différentes causes suivantes :

- **Par la mise en service de la nouvelle usine de potabilisation de VALÉDEAU en juin 2024.** Cette nouvelle usine utilise la ressource de surface issue du canal du Bas-Rhône.
- **Par une baisse de la restitution artificielle au Lez en raison de la pluviométrie plus importante et plus régulière en 2024.** Il y a eu 131 jours de débordement naturel en 2024 contre 28 jours de débordement naturel en 2023.
- **Par le recours à la nouvelle interconnexion avec le SMGC sur la commune de Saint-Brès en 2024.** Le forage des Olivettes a ainsi été moins sollicité durant cette année. Les forages du Stade sur cette commune ayant été définitivement arrêtés.



## RESSOURCES EXTÉRIEURES

La Régie des eaux importe de l'eau potable pour alimenter plusieurs communes pour un volume total de 3 284 229 m<sup>3</sup> auquel s'ajoute 1 475 795 m<sup>3</sup> d'eau brute, à potabiliser acheté à BRL.

### Eau potable achetée :

- **Pour alimenter Sussargues**, la Régie a signé une convention avec le Syndicat Mixte Garrigue Campagne afin d'alimenter la commune avec l'eau superficielle du Rhône ou l'eau souterraine du captage de Fontbonne.
- **Pour alimenter les villes de Lattes et Pérols**, l'achat d'eau (eau du bas-Rhône traitée) s'effectue *via* une convention avec le Pays de l'Or Agglomération qui gère l'usine de potabilisation de Vauguières.

- **Pour le réseau du Crès**, une partie de l'eau distribuée est fournie par convention par une station de traitement de BRL. Cette convention s'est terminée le 31/12/2024.
- **Pour alimenter Murviel-lès-Montpellier** la commune n'ayant pas de ressource, l'eau est acheminée depuis la Station de production André FILLLOL gérée par le Syndicat du Bas Languedoc.
- **Pour la commune de Saint-Brès**, la Régie a signé une convention d'achat d'eau au SMGC à la suite de la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau pour satisfaire aux besoins de la commune.

Une dégradation du rendement de réseau sur la commune de Lattes a été constaté qui a occasionné un achat d'eau en augmentation pour cette commune. Mais parallèlement certaines baisses ont pu être constatées comme à Pérols, liées à la réparation d'une importante fuite en mars 2024.

Communes	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
<b>EAU POTABLE BRL</b> Le Crès	431 907	434 996	429 999	428 102	- 0,4 %
<b>EAU POTABLE SBL</b> Murviel-lès-Montpellier	NC	NC	152 858	152 862	0 %
<b>EAU POTABLE POA</b> Lattes	1 334 961	1 335 617	1 297 166	1 448 818	+ 11,7 %
<b>EAU POTABLE POA</b> Pérols	931 767	850 812	986 203	930 312	- 5,7 %
<b>EAU POTABLE SMGC</b> Saint-Brès	NC	NC	49 501	121 074	+ 144,6 %
<b>EAU POTABLE SMGC</b> Sussargues	215 852	211 283	210 133	203 061	- 3,4 %

NC : non communiqué

La hausse des volumes d'eau potable achetés en 2024 comparé à 2023 s'explique en grande partie par le recours pour Saint-Brès sur une année complète à l'alimentation d'interconnexion avec le SMGC.



## EAU BRUTE ACHETÉE

La Régie achète également de l'eau brute pour alimenter ses usines VALÉDEAU et ARAGO (en période d'étiage du Lez) pour un volume en 2024 de 1,4 millions de m<sup>3</sup>. Du fait de la mise en service de l'usine VALÉDEAU, l'achat d'eau brute est également en hausse en 2024 comparé à l'année précédente.

Communes	2021	2022	2023	2024
<b>EAU BRUTE BRL Usine ARAGO</b> Montpellier	387 210	485 490	779 940	3 620
<b>EAU BRUTE BRL Usine VALÉDEAU</b> Montpellier	NC	NC	NC	1 472 175

## LES VOLUMES EXPORTÉS

Les volumes totaux exportés sur l'année 2024 (2 510 460 m<sup>3</sup>) sont en nette hausse (+ 9,8 %) par rapport à ceux de l'année 2023 (2 287 199 m<sup>3</sup>). Cette hausse est liée principalement à la demande supérieure en 2024 :

- Pour l'alimentation de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (2 122 660 m<sup>3</sup> en 2024 contre 1 930 580 m<sup>3</sup> en 2023) ;
- Pour l'alimentation de la commune de Saint-Aunès (339 015 m<sup>3</sup> en 2024 contre 304 851 m<sup>3</sup> en 2023).

L'export pour le secours de Pays De l'Or Agglomération est quant à lui resté stable en 2024 par rapport à l'année 2023 (48 785 m<sup>3</sup> contre 51 768 m<sup>3</sup>).



L'eau prélevée dans les ressources souterraines de la source du Lez est de bonne qualité, l'eau passe par des filtres à sable pour être traitée.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le recours à l'eau du Bas-Rhône sur l'usine de potabilisation d'ARAGO (3 620 m<sup>3</sup> en 2024 contre 779 940 m<sup>3</sup> en 2023) est en forte baisse, à la suite de la mise en service de la nouvelle usine de VALÉDEAU. Jusqu'à présent la Régie, pour compléter le système Lez en période d'étiage, achetait de l'eau brute de BRL, eau qui était traitée à l'usine ARAGO. Dorénavant, la Régie achète de l'eau brute de BRL pour alimenter sa nouvelle usine de VALÉDEAU.

## LES CHIFFRES CLÉS

- Volumes d'eau traités : **29,4 millions de m<sup>3</sup>**
- Volumes d'eau potable achetés : **3,28 millions de m<sup>3</sup>**
- Volumes d'eau brute achetés : **1,48 m<sup>3</sup>**
- Volumes d'eau potable exportés : **2,51 millions de m<sup>3</sup>**

## L'USINE DE TRAITEMENT FRANÇOIS ARAGO

Le volume traité sur l'usine de potabilisation François ARAGO reste équivalent par rapport à 2023. L'objectif de la Régie est d'améliorer le taux de rendement et accompagner les changements d'habitudes pour réduire la pression sur la ressource souterraine du Lez utilisée pour la production d'eau potable.

## MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'USINE ARAGO

**357** Jours en filtration simple.



**8** Jours en station complète (avec décanteur) avec l'eau du Lez.

**0** Jour en mode mixte- eau du Lez et eau du Bas Rhône (BRL).

## LA STATION VALÉDEAU

L'usine de production d'eau potable de VALÉDEAU a été mise en route en juin 2024. Cette nouvelle usine permet de sécuriser le système Lez-ARAGO en permettant d'avoir un 2<sup>ème</sup> site de production alimenté par l'eau de BRL. Cela devrait permettre de réaliser des travaux à l'usine ARAGO (réhabilitation/renouvellement des réseaux structurants, renforcement/réhabilitation usine ARAGO, essais de pompage sur le Lez).



# 04 Une eau de qualité

**L'eau distribuée à la population est le produit alimentaire le plus contrôlé dans notre pays.**



**1 496**  
contrôles effectués par l'ARS

**679**  
auto-contrôles

**99,29%**  
taux de conformité microbiologique de l'eau au robinet

**99,74%**  
taux de conformité physico-chimique de l'eau au robinet

**Fournir une eau de bonne qualité est un enjeu de santé publique et une préoccupation quotidienne pour la Régie des eaux.** Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées d'une part au titre du contrôle réglementaire par l'Agence régionale de santé (ARS) et, d'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance de la Régie.

La Régie a mis en œuvre des processus d'auto-contrôle sanitaire pour s'assurer de la qualité réglementaire de l'eau distribuée. Cette surveillance permet de suivre la qualité tout au long du parcours de l'eau, des captages jusqu'au robinet des usagers. L'auto-surveillance permet également d'anticiper le suivi des pollutions dites émergentes.

## BACTÉRIOLOGIE

**99,29% taux de conformité microbiologique de l'eau au robinet.**

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes ou streptocoques notamment) indicatrices d'une contamination. L'eau distribuée au cours de l'année 2024 présente une bonne qualité bactériologique.

Sur les 713 contrôles effectués en 2024, 5 non-conformités ont été dénombrées. Mais aucune de ces non-conformités n'a été confirmée ni par les prélèvements effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie des eaux.

## PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

**99,74% taux de conformité physico-chimique de l'eau au robinet.**

Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.

Sur les 783 contrôles effectués en 2024, 2 non-conformités ont été dénombrées. Mais aucune de ces non-conformités n'a été confirmée ni par les prélèvements effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie des eaux.

## TRANSPARENCE ET ANTICIPATION

Les usagers sont d'autant plus préoccupés par la qualité de l'eau consommée que les alertes à la pollution de l'eau potable et en bouteille se sont multipliées ces derniers temps. La réglementation ayant évolué afin d'encore mieux contrôler la qualité de l'eau distribuée, des polluants jusqu'à présent ignorés des plans de surveillance comme les produits de dégradation (dits « métabolites ») de pesticides et des substances per ou poly-fluorées (dit PFAS) sont recherchés dans les analyses pour garantir la sécurité alimentaire.

**L'eau distribuée au cours de l'année 2024 présente une bonne qualité bactériologique et physico-chimiques.**

## QUID DES POLLUANTS ÉTERNELS ?

Ces substances PFAS aussi appelées « polluants éternels » sont utilisées dans la fabrication de nombreux produits de la vie courante depuis les années 1950. Ils se trouvent dans l'eau mais également dans l'air, dans les sols et la chaîne alimentaire.

Bien que la recherche systématique des PFAS ne soit intégrée au contrôle sanitaire des eaux de distribution par les Agences régionales de santé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, **la Régie a souhaité vérifier les teneurs dans ses ressources et identifier d'éventuelles problématiques sur ce sujet.** Un suivi a donc été établi et mis en place depuis 2023 pour l'analyse et le suivi des 20 PFAS réglementairement identifiés sur chacune des ressources à raison de deux analyses annuelles.

Pour rappel, à ce jour, la limite de qualité pour la somme de 20 PFAS est de 2 µg/l pour les eaux brutes destinées à la production d'eaux destinées à la consommation humaine et de 0,10 µg/l soit 100 ng/l pour les eaux distribuées.

La Régie a sollicité ses fournisseurs d'eau afin de disposer de mesures sur les eaux brutes et traitées qu'elle achète. Les éléments transmis par ces entités en 2024 indiquent des valeurs de PFAS nettement en deçà de la norme.

**Les résultats d'analyses sur les eaux brutes, pour 2024, sont les suivants :**

Source du Lez Les Matelles	Concentrations inférieures à 1 ng/l	Conforme
Forage du Château à Grabels	Concentrations inférieures à 1 ng/l	Conforme
Forage du Pradas à Grabels	Concentrations mesurées à 5,5 ng/l	Conforme
Forage des Olivettes à St-Brès	Concentrations mesurées à 34 à 51 ng/l	Conforme
Forages 1 et 2 du Flès à Villeneuve-lès-Maguelone	Concentrations mesurées à 64 à 110 ng/l	Conforme mais à surveiller

**Les captages du Flès font l'objet de mesures importantes en vue de protéger et préserver leur aquifère des pollutions.**

**Le suivi de la qualité de l'eau s'étend aux eaux brutes (issues des captages et de l'eau de surface en provenance de BRL) Parmi nos 6 captages, les captages du Flès à Villeneuve-lès-Maguelone sont surveillés en raison de la présence de concentrations en phytosanitaires.** Un suivi de la qualité de l'eau est réalisé depuis 2017 avec des analyses recherchant les pesticides dans l'eau brute :

- Contrôle renforcé par la Régie : **4 analyses par an**
- Contrôle sanitaire de l'ARS : **1 fois par an**
- Suivi de l'agence de l'eau : **4 analyses par an depuis 2018 sur le Flès Nord**

Les résultats sont encourageants avec une somme des molécules (Atrazine déséthyl déisopropyl < 0,02 à 0,049 µg/l/ Chlorothalonil SA R417888 0,01 µg/l) très inférieure à la limite réglementaire. Afin de sécuriser la distribution de l'eau, l'eau des captages du Flès est mélangée avec les eaux issues de la source du Lez afin de garantir la limite de qualité de 0,1 µg/L sur l'eau distribuée.

Parallèlement une démarche de protection de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Flès a été lancée depuis 2015, avec un plan d'actions mis en œuvre en 2018 et un Arrêté Préfectoral portant délimitation de l'AAC publié en 2020. Parmi les objectifs :

- **Accompagner la transition agroécologique** pour limiter les pollutions de l'eau.
- **Maîtriser l'occupation du sol et les pratiques sur les parcelles agricoles** les plus sensibles.

# 05 Collecter et traiter les eaux usées

**13** stations d'épuration

**35,5** millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées

**582 417** Équivalents-Habitants (EH\*) de capacité totale de traitement  
495 356 habitants et 125 319 abonnés

On estime que chaque jour, un habitant de la Métropole rejette en moyenne 190 litres d'eaux usées

La Régie assure, en s'appuyant sur des contrats de prestations, l'exploitation des réseaux, des stations et des ouvrages divers du service public d'assainissement. Elle contrôle la qualité des eaux collectées par les réseaux et assure le suivi de la qualité des eaux restituées aux milieux naturels. En effet après leur utilisation, les eaux dites usées ou grises, qu'elles proviennent des habitations de particuliers et de certaines industries, sont acheminées *via* les égouts vers les 13 stations d'épuration du territoire.

**80 853** branchements dont **78** branchements neufs

**1 502 km** de réseaux dont :  
• 1 385 km en gravitaire  
et 112 km en refoulement  
• 19 km d'émissaire  
• 126 km en unitaire

**233** postes de relevage

## LES RÉSEAUX

La conception des réseaux de collecte des eaux usées privilégie l'utilisation de la pente naturelle des terrains pour fonctionner sur un principe gravitaire (1 366 km de réseau en gravitaire). Lorsque la pente du terrain ne le permet pas, l'effluent est transporté par refoulement ou relevage grâce à un système de pompe (233 postes de relevage).

En termes de matériau, 46% du réseau est en PVC et 24% en amiante-ciment. Depuis 2023, la Régie a adopté un nouveau guide technique qui préconise l'utilisation du grès, du PRV et de la fonte pour des questions de durabilité notamment.

Les eaux usées doivent être dépolluées avant leur retour dans le milieu naturel.



## PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES



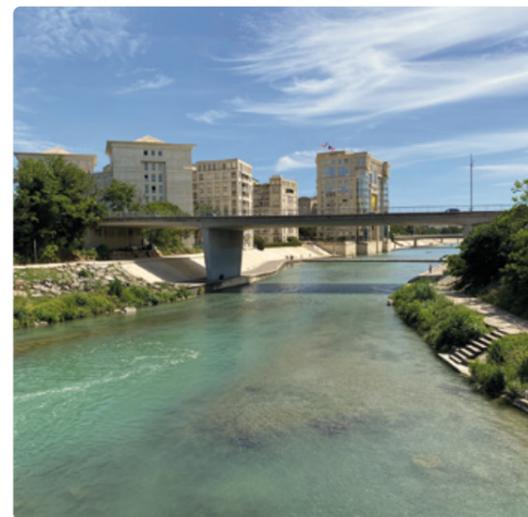
Très résistantes, les lingettes causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement quand elles sont jetées dans les toilettes. Elles bouchent les canalisations et les réseaux d'assainissement peuvent saturer

et casser : les eaux sales non traitées et les déchets (dont les lingettes) rejetés directement dans l'eau provoquent la pollution des milieux naturels.

## LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

Une partie du réseau de collecte étant unitaire (collecte eaux usées et pluviales dans un même réseau), des déversoirs d'orage sont prévus en cas de fortes pluies.

Six déversoirs d'orage (DO) et 41 « trop pleins de PR » sont dénombrés sur les réseaux MAERA et 13 « trop pleins de PR » sur le secteur Est-Ouest.



Lors d'évènements pluvieux d'intensité importante, il arrive que des stations de traitement des eaux usées soient saturées et engendrent des déversements au milieu naturel. En 2024, malgré une année fortement pluvieuse, environ 850 000 m<sup>3</sup> se sont déversés au milieu sans transiter en totalité par une station de traitement des eaux usées soit moins de 3% des eaux collectées.

## LES STATIONS

Les différents ouvrages qui composent le système d'assainissement collectif sont les stations de traitement des eaux usées, qui doivent être conçues, construites, puis exploitées pour rendre les eaux les plus dépolluées possibles à la nature.

En 2024, la capacité de traitement des 13 stations d'épuration est de 582 417 équivalents-habitants, (unité de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour).

Une bonne maintenance du patrimoine passe par un renouvellement régulier des organes soumis à de fortes contraintes mécaniques et hydrauliques, ainsi qu'aux équipements électriques et électroniques, et ce afin de garantir la continuité du traitement des eaux usées en limitant les pannes imprévues.

En 2024, 35,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités sur les ouvrages de la Régie, correspondant à une charge organique traitée de 8 760 tonnes de DBO5 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours) pour un total de 477 000 Habitants et 122 805 abonnés au service d'Assainissement Collectif.



## LES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES STEU

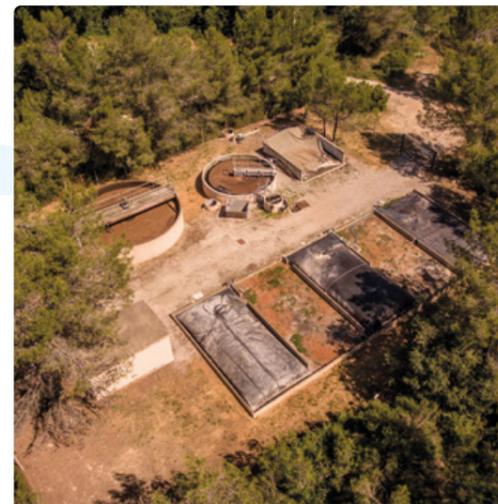
Les 9 STEU (Montaud, Beaulieu/Restinclières, Saint-Drézéry, Sussargues-Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Georges d'Orques, Lavérune, Cournonterral, Pignan-Saussan-Fabrègues et Villeneuve-lès-Maguelone) sont des filières de traitement à boues activées ;

Par ailleurs parmi ces STEU, la station de Pignan-Saussan-Fabrègues est dotée d'une filtration et traitement par UV avant rejet ;

Saint-Drézéry et Sussargues-Saint-Geniès-des-Mourgues sont dotées d'un fossé végétalisé (appelé noue) pour compléter le traitement ;

Et les STEU de Cournonterral, Sussargues-Saint-Geniès-des-Mourgues et Villeneuve-lès-Maguelone sont dotées d'une filtration tertiaire.

- La STEU à Baillargues/Saint-Brès a un traitement d'une filière à boues activées + ultrafiltration sur membranes ;
- La STEU de Murviel-lès-Montpellier traite ses eaux usées avec un système de lits plantés de roseaux ;
- La STEU de Cournonsec le traitement est réalisé avec une filière sur lits plantés de roseaux ;
- La STEU de MAERA traite les eaux usées *via* 1 filière à boues activées + biofiltration.





**MAERA STATION PIVOT**



Capacité de traitement

- 28 000 de DBO5 en kg/j
- 466 667 d'EH (Équivalent Habitant)

La station de MAERA est la station pivot du territoire puisqu'elle traite les eaux usées de 19 communes dont 14 communes de la Métropole de Montpellier (Montpellier, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Saint-Jean-de-Védas, Prades-le-Lez, Lattes, Jacou, Le Crès, Vendargues, Pérols).

Le système d'assainissement MAERA collecte et traite la majorité des effluents du territoire. Le système MAERA représente à lui seul 89 % de la totalité des effluents. Ci-dessous une représentation des volumes traités par système.

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES**

La totalité des boues d'épuration des systèmes d'assainissement est valorisée en compostage. Sur l'année 2024, 8 300 tonnes de matière sèche ont été évacuées.

**SOUTIEN D'ÉTIAGE DU LEZ AU DROIT DE MAERA**

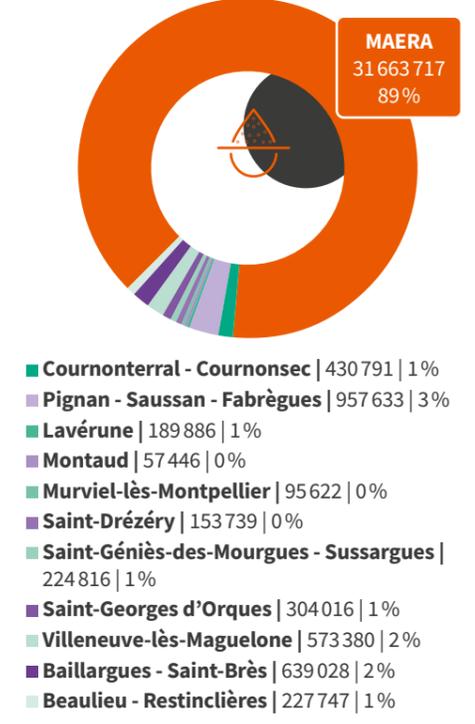
Afin de garantir le débit minimum réglementaire de 650l/s dans le Lez au droit de MAERA, un soutien d'étiage par l'eau du canal du Bas-Rhône est possible en quatre points situés (d'amont en aval) à Lavalette, Richter, au bassin Jacques Cœur et au droit de MAERA. En 2024 le soutien d'étiage a nécessité sur l'ensemble de l'année la restitution de 7,2 millions de m<sup>3</sup>.

**LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS**

En accompagnement de l'étude lancée par la Métropole en 2022 visant à réaliser le diagnostic amont des stations de traitement des eaux usées urbaines supérieures à 10 000 EH qui présentent des substances significatives identifiées provenant de différents apports possibles : industriels, artisanat, domestique, pluvial, agricole, santé, services techniques des collectivités, etc.), **la Régie a mis en place un plan d'action jusqu'en 2027 pour lutter contre les micropolluants visant à :**

- Lutter de manière globale sur tous les micropolluants et sur tout le territoire ;
- Préciser, orienter, compléter, renforcer la politique en place ;
- Agir sur les actions pour lesquelles RE3M et 3M ont les capacités d'agir (compétences du territoire), en identifiant les partenaires sur lesquels s'appuyer ;
- Viser à être concret, adapté, progressif, applicable.

**Volumes annuels d'eaux usées traitées (en m<sup>3</sup>)**



**CONFORMITÉ**



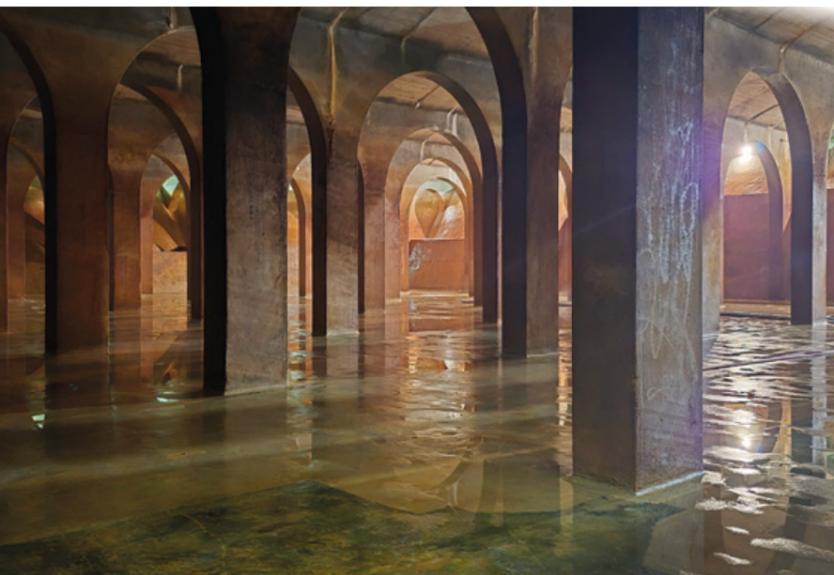
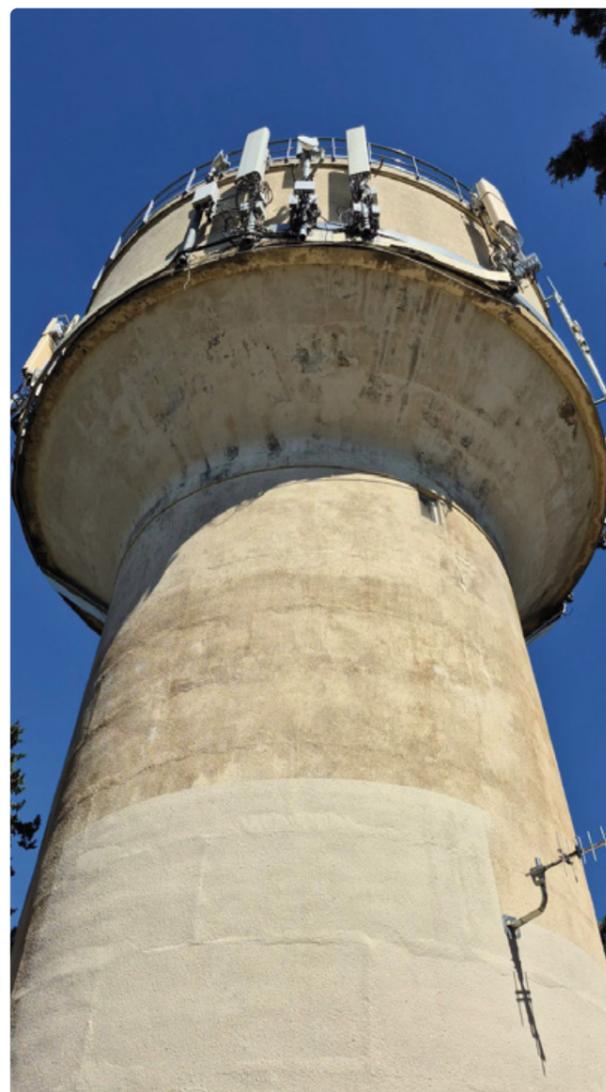
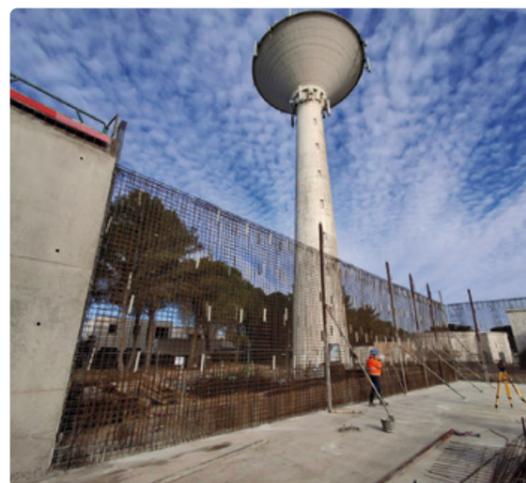
La loi prévoit que toutes les communes de plus de 2 000 EH soient équipées de systèmes de collecte et de traitement de leurs eaux usées. La Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et les arrêtés qui en découlent définissent les prescriptions relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et fixent notamment les caractéristiques de rejets autorisés au milieu naturel et les modalités de l'autosurveillance. De plus, chaque système d'assainissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui fixe des prescriptions techniques plus exigeantes en fonction des caractéristiques du milieu.

Parmi les différents critères d'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement :

- **La conformité des traitements :** il s'agit de la capacité de l'équipement à traiter les charges de pollution reçues et de concentration maximum au niveau des rejets d'eau traitée au milieu naturel sur certains paramètres.
  - **La conformité du système de collecte des effluents :** le système de collecte doit être conforme à la législation et ne doit pas dégrader le milieu récepteur ou compromettre l'objectif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- « Une fois dépolluées, les eaux peuvent être rendues au milieu naturel. »

**STEU de Murviel-lès-Montpellier :** à ce jour, la station dépasse ponctuellement le seuil de rejet en azote engendrant une non-conformité à l'arrêté préfectoral. Le niveau de rejet en azote pour ce type de traitement est particulièrement sévère. La Régie, en lien avec les services de l'Etat, est en cours de réalisation d'une étude d'impact du rejet sur le milieu.

Stations	Conformité à l'arrêté national du 21/07/2015 et directive ERU 2022	Conformité à l'arrêté préfectoral
Baillargues - Saint-Brès	✓	✓
Beaulieu - Restinclières	✓	✓
Cournonsec	✓	✓
Cournonterral	✓	✓
Fabrègues	✓	✓
Lavérune	✓	✓
Montaud	✓	✓
Murviel-lès-Montpellier	✓	⚠
Saint-Drézéry	✓	✓
MAERA	✓	✓
Saint-Génies-des-Mourgues	✓	✓
Saint-Georges d'Orques	✓	✓
Villeneuve-lès-Maguelone	✓	✓



## NOS ÉQUIPES AU SERVICE DE NOTRE PATRIMOINE

La Régie investit chaque année dans l'entretien et le renouvellement des équipements, des réseaux et des ouvrages. En 2024, la Régie assure l'entretien des ouvrages et du réseau d'eau potable comme de celui d'assainissement. Les missions d'entretien, de contrôle et de renouvellement sont réparties entre plusieurs directions :

**La Direction de l'Exploitation** veille chaque jour au bon fonctionnement de l'ensemble du cycle de l'eau sur le territoire métropolitain. Elle assure le captage et le pompage de l'eau brute, son traitement pour garantir une qualité conforme aux normes sanitaires les plus strictes, puis son acheminement jusqu'au robinet des habitants. En parallèle, elle contrôle en continu les réseaux d'assainissement et les ouvrages associés, jusqu'au traitement des eaux usées et leur retour au milieu naturel. Cette vigilance de chaque instant permet de garantir un service public de l'eau sûr, fiable et durable.

**La Direction du Patrimoine** pilote les projets d'aménagement à moyen et long terme. Elle est responsable des travaux programmés et des études préalables à toutes les opérations de modernisation ou d'extension du réseau. Chaque jour, ses équipes suivent les chantiers en cours pour assurer le bon déroulement des travaux, améliorer la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et anticiper les besoins de demain. Cette mission englobe aussi des projets structurants d'envergure, tels que la modernisation de la station d'épuration MAERA, indispensable pour accompagner la croissance de la Métropole et répondre aux défis environnementaux.

De plus en 2024, **la Direction du Numérique et de l'Environnement de travail** de la Régie a joué un rôle important dans l'accompagnement de projets stratégiques, avec l'intégration numérique complète de la nouvelle usine de potabilisation VALÉDEAU. L'année a été marquée par la mise en place d'un dispositif d'astreinte dédié, assurant une réactivité renforcée et une continuité de service numérique 24h/24 et 7j/7.

## LES RÉSEAUX EAU POTABLE

La Régie est gestionnaire de **1 378 km** de réseaux répartis sur 14 communes dont **611 290 mètres linéaire inspecté**.

**84,5%** de taux de rendement 

**395 fuites réparées** dont :

- 290 réparations sur branchements,
- 100 réparations sur canalisations,
- 5 réparations sur équipements.

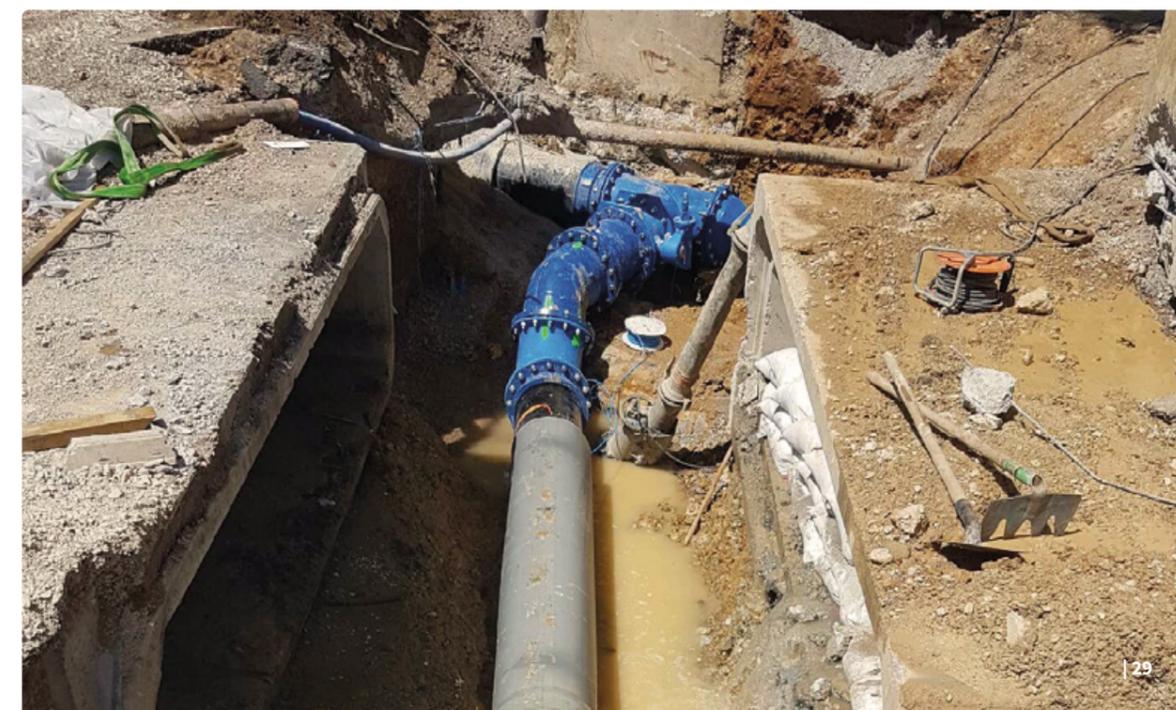


**5,8 km** de réseaux eau potable renouvelés ou créés 

**Calculer le rendement d'un réseau**, c'est chercher à connaître le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage. Le rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau.

Si, sur les 5 dernières années, l'objectif moyen de 85 % est atteint, le rendement 2024 est légèrement inférieur avec un taux de rendement de 84,5 %.

**Les travaux sur les réseaux** sont en lien soit avec les projets de développement urbain (création de nouveaux logements, habitations, quartiers, de nouvelles zones d'aménagement) conduisant à l'extension des réseaux publics, soit avec des besoins de rénovation, de renouvellement ou de renforcements des canalisations publiques afin de maintenir un patrimoine en bon état. La programmation des travaux se fait sur la base de l'analyse diagnostic du fonctionnement des réseaux et notamment de l'analyse de la cartographie des fuites. Pour l'exercice 2024, le linéaire de réseaux renouvelés s'élève à 5 790 ml.

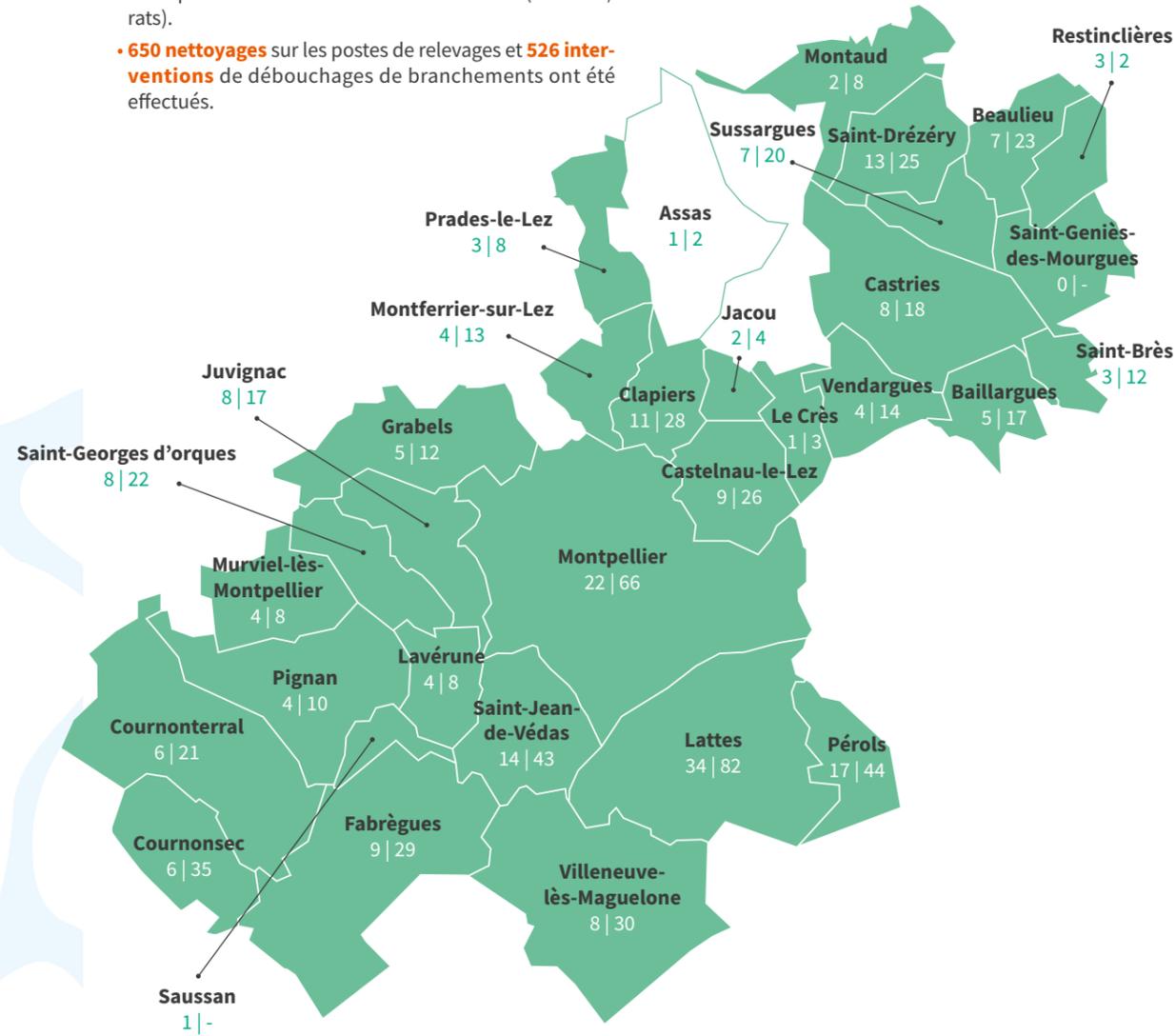


### LIMITER LES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

La Régie a la volonté de limiter au maximum les débordements et déversements. Pour cela, des secteurs d'interventions prioritaires ont été définis pour la réalisation de curages des réseaux en préventifs. En 2024 :

- **158 km linéaires** de canalisations curées comprenant 382 opérations de traitement des nuisibles (insectes/rats).
- **650 nettoyages** sur les postes de relevages et **526 interventions** de débouchages de branchements ont été effectués.

Depuis 2015, **940 km** ont été inspectés (soit 63 %) par passage caméra afin de contrôler leur état fonctionnel et structurel.



Nombre de postes de relevage | Nombre de nettoyage en 2024



**10,4 km** de réseaux d'eaux usées ont été renouvelés ou créés.

	2021	2022	2023	2024
Linéaire total renouvelé (ml)	7 352	5 967	8 653	10 440
Taux de renouvellement annuel	0,42%	0,39%	0,58%	0,70%

### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Parmi les travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2024 :

**Le renouvellement du réseau d'eaux usées dans le cadre des travaux de protection contre les inondations du Rieumassel à Grabels** (220 ml de réseau renouvelé).

**Le renouvellement du réseau d'eaux usées dans plusieurs rues du centre ancien de Castelnau-le-Lez**, intervention dans le cadre d'un programme d'aménagement de surface.

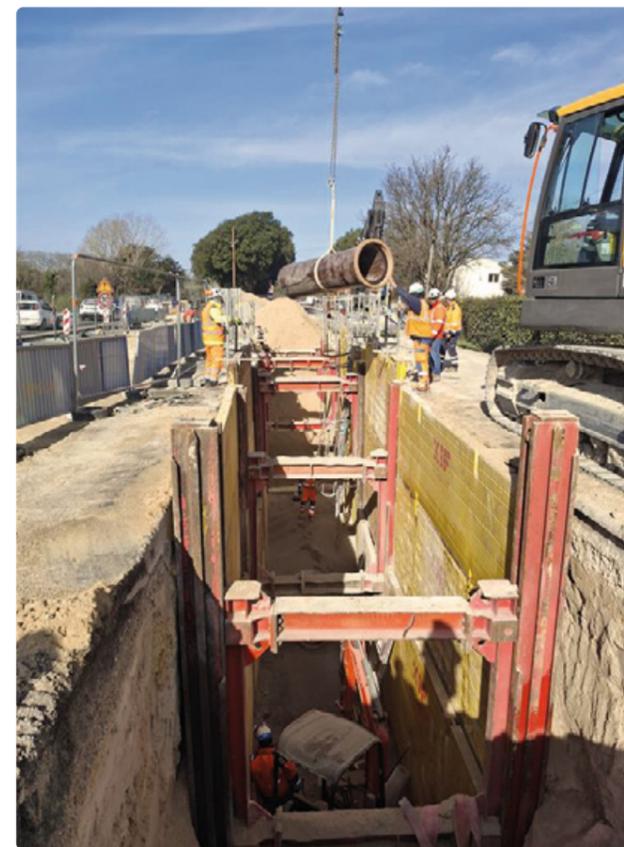
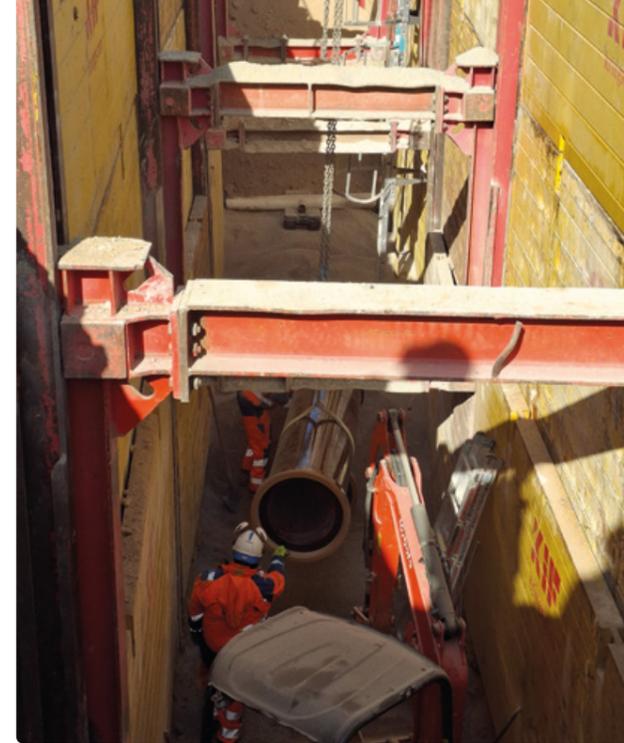
### DIAGNOSTICS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

#### • Système d'assainissement de Cournonsec-Cournonterral

L'étude de diagnostic des réseaux de Cournonsec et Cournonterral, initiée en 2022 a été finalisée en 2024. A la suite des tests à la fumée réalisés en décembre 2023 sur les bassins versant identifiés à partir de la campagne de mesure des visites sous averse et inspections nocturnes ont été entreprises par le prestataire en mars 2024. Les Inspections Télévisuelles ont été recensées. Les réseaux d'assainissement sont globalement peu vulnérables aux Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) mais certains secteurs présentent des vulnérabilités importantes et devront faire l'objet de travaux. L'ensemble des investigations, couplées à la modélisation des réseaux, a conduit à l'élaboration d'un programme de travaux sur le moyen terme, comprenant notamment **le redimensionnement de 2,8 km de canalisations**.

#### • Système d'assainissement de Baillargues-Saint-Brès

Une campagne de mesures a permis d'identifier et de classer les bassins versants selon leur sensibilité aux Eaux Claires Parasites Permanentes et deux campagnes de tests à la fumée ont été réalisées en juin et septembre 2024. Cette opération d'envergure a nécessité le raccordement du site au réseau informatique de la Régie, ainsi que le déploiement de l'ensemble des dispositifs de sécurité. Ces systèmes ont été conçus dans une logique d'amélioration continue, garantissant une protection optimale et durable des infrastructures sensibles.

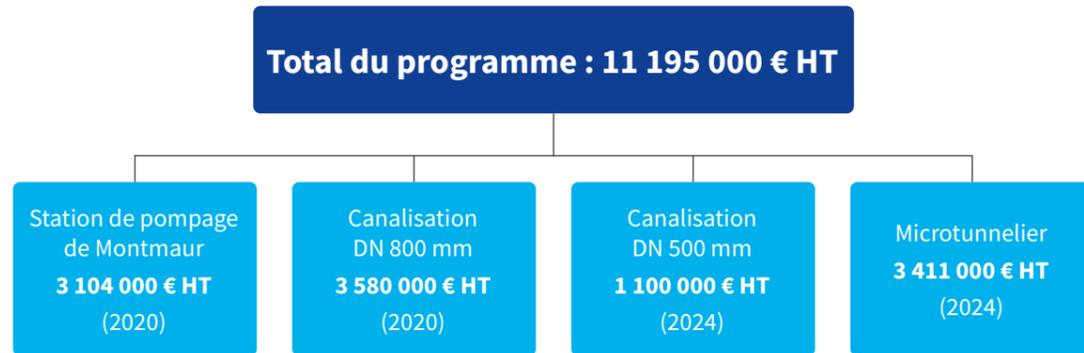


# 07 Une gestion durable (R&D)

## TRAVAUX EAU POTABLE

### La fin des travaux de renforcement d'eau potable du réseau à l'étage 105

Depuis 2020, un vaste programme de travaux a été engagé afin de sécuriser et de renforcer l'alimentation en eau potable de l'étage 105. Les travaux se sont achevés en 2024 et l'ensemble des ouvrages est désormais en service.



### Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Salaison

L'enjeu de ces travaux est de renforcer l'alimentation de Jacou, Le Crès, Vendargues et Saint-Aunès (export Pays de l'Or) pour répondre à l'augmentation de la population d'ici à 2040 et disposer d'une autonomie de 24 h. Il s'agit de renforcer le réseau structurant en posant un Dn 600 sur 2,5 km, de déplacer la station de surpression à proximité de l'usine VALÉDEAU et d'augmenter les capacités de stockage avec la construction d'un nouveau réservoir au Crès.



## LES ÉTUDES



**Lancement du projet de nouvelle station d'épuration à Montaud**, avec consultation et attribution du marché de travaux.

**Audit du système d'information géographique (SIG)** mené entre septembre 2024 et janvier 2025 pour fiabiliser nos données techniques.



## ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Avec ses nouvelles missions, la Régie assure le pilotage du petit cycle de l'eau, ce qui lui permet d'accompagner le développement des projets du territoire, de pérenniser la gestion du patrimoine en pilotant les mises à jour des schémas directeurs et de mettre en œuvre les politiques publiques structurantes. Par ailleurs, la Direction de l'Urbanisme, de la Prospective et de l'Environnement (DUPE) pilote et soutient également les projets Recherche & Développement.

Dès le début 2024, la stratégie de Recherche et Développement a été adoptée par le Conseil d'Administration de la Régie. En effet, face aux défis du dérèglement climatique, aux risques sanitaires émergents et à l'évolution des exigences de qualité, la Régie s'engage pour sécuriser la distribution de l'eau potable, améliorer la sécurité sanitaire des eaux distribuées et renforcer les techniques de traitement des eaux usées.

Les 5 axes stratégiques de recherche, développement et innovation ont été approuvés au Conseil d'administration du 26 février 2024. Ils rassemblent à la fois les sujets traités dans les projets existants, ainsi que les sujets abordés aux cours d'entretiens avec les différentes parties prenantes :

- 1. Adapter** la gestion quantitative des ressources aux changements globaux ;
- 2. Maîtriser** la qualité de l'eau prélevée et distribuée, anticiper les pollutions émergentes ;
- 3. Valoriser** les eaux usées, garantir leur qualité pour le ré-usage, la santé, l'environnement ;
- 4. Innover** pour disposer d'infrastructures performantes et durables ;
- 5. Observer** les consommations en eau, accompagner la sobriété hydrique.

## 5 NOUVELLES CONVENTIONS DE R&D SIGNÉES EN 2024

4 concernent le volet Eau potable

Nom du projet	Partenaires	Objectif	Axe R&D	Rôle de la Régie
<b>Evaluation de l'impact du changement climatique sur l'aquifère du Lez 2024-2025</b>	BRGM	Simuler l'impact du changement climatique sur la source du Lez sur en prenant en compte les derniers scénarios disponibles du GIEC.	1	Maître d'Ouvrage
<b>Thèse CLIMEAU 2024-2028</b>	HydroSciences Montpellier et 3M			Fourniture de données, Echanges tout au long du projet
<b>SOCLE 2024-2028</b>	INRAe	Suivi-Observation des Consommations Locales en Eau.	5	Maître d'Ouvrage
<b>Observation quantitative et qualitative de la ressource karstique du Lez 2024-2028</b>	HydroSciences Montpellier	Partage de données, transfert de connaissances scientifiques sur l'aquifère du Lez et de la Mosson (Observatoire MEDYCYSS).	1	Financement (capteurs, mesures <i>in-situ</i> , stages de master), mise à disposition de données, accès au site

Et 1 volet Assainissement

Nom du projet	Partenaires	Objectif	Axe R&D	Rôle de la Régie
<b>CROQUIS</b>	Hydrosciences Montpellier	Sur les réseaux d'eau usée et pluviale : collecter, compléter, agréger des données hétérogènes (cartes, photos, connaissances d'experts etc.), notamment par intelligence artificielle. Cartographier et modéliser les réseaux.	4	Fourniture de données.

Parmi les autres projets en cours, le projet de Réutilisation des eaux usées traitées Life Rewa a connu cette année des avancées significatives (Voir chapitre 09).

### SOURCE DU LEZ SUIVI HYDROLOGIQUE

Dans le cadre de la DUP de la source du Lez, un rapport de suivi hydrogéologique doit être produit chaque année. Un nouveau marché a été attribué au bureau d'études ANTEA en avril 2024, pour la rédaction des rapports annuels.

### AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DE L'HYDROSYSTÈME DE LA SOURCE DU LEZ

En 2024, 3 conventions de recherche et développement ont été établies pour améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème et dans l'optique d'une possible révision de la DUP de la source du Lez :

- Avec le BRGM pour la mise à jour de l'étude de l'impact du changement climatique sur l'aquifère du Lez – les premiers résultats des simulations ont été présentés en comité de suivi en novembre ;
- Avec HSM, l'IRD et 3M pour la thèse CLIMEAU (impact du changement climatique) ;
- Avec HSM pour l'échange de données quantitatives et qualitatives et le transfert de connaissances scientifiques sur la source et son bassin d'alimentation – HSM a transmis des données qui ont été exploitées par ANTEA dans le cadre du suivi hydrogéologique.

### LES AUTRES FORAGES

L'outil SHARMM (Suivi Hydrogéologique des Aquifères de la Régie de Montpellier Méditerranée Métropole), qui centralisait les données relatives à la source du Lez, a été étendu en 2024 aux autres forages exploités.

### ÉCHANGES EXTERNES : LE CLUB R&D DE FRANCE EAU PUBLIQUE

Un groupe de travail rassemble les structures publiques intéressées par les activités de R&D.



Le groupe se réunit à l'occasion d'évènements nationaux. La première réunion a ainsi eu lieu en marge du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau de Rennes en janvier 2024. A cette occasion, les projets de REUT menés historiquement sur le territoire ont été présentés, ainsi que le projet Life Rewa. Autres exemples de thématiques abordées au sein du groupe : polluants émergents et solutions de traitement associées, structuration des activités de R&D, recours à divers outils innovants (notamment concernant l'inspection des réseaux).



#### LEZ 2020

Le projet Lez 2020 vise à accroître la connaissance du fonctionnement du système hydrographique de la source du Lez. L'exploration devant permettre notamment de réaliser des mesures topographiques et une meilleure connaissance du réseau souterrain en amont de la station de pompage. Les mesures devaient initialement être réalisées, au moins en partie, par un robot autonome. Mais les difficultés techniques rencontrées, liées notamment aux problématiques de guidage et de communication avec le robot dans un conduit souterrain et de grande longueur, n'ont pas permis à cet outil de voir le jour<sup>(1)</sup>. Les mesures ont donc été réalisées par des plongeurs habilités pour ce type de milieu.

Partant de la source, ces plongeurs ont remonté le conduit sur plusieurs centaines de mètres, équipés

d'un « navScoot », scooter de plongée muni de capteurs, spécialement développé pour ce type d'étude (photo). Une cartographie en 3D du conduit naturel de la source du Lez a pu être réalisée. Le conduit fait généralement 2 à 8 mètres de diamètre et s'élargit jusqu'à 25 m. Cette cartographie 3D a permis aux chercheurs du laboratoire HydroSciences Montpellier de modéliser finement l'écoulement de l'eau et le transport d'éventuels polluants dans cette partie du karst et d'appréhender l'influence de la forme de ces galeries sur les écoulements et le transport de matières.

Ce projet, aujourd'hui terminé<sup>(2)</sup>, a été porté par le LIRMM (Laboratoire Informatique Robotique et Microélectronique de Montpellier) avec de nombreux partenaires, dont la Régie des eaux.

1. Une « Présentation des résultats du projet LEZ 2020 : robotique pour l'exploration karstique » montrant les avancées obtenues en matière d'exploration robotique pour les karsts ont été présentées lors du Séminaire Gestion Intégrée des Ressources en Eau (Montpellier le 22/06/2023) Lionel LAPIERRE.

2. Les résultats ont été publiés dans Journal of Hydrology en 2024 : M. Aliouache, P. Fischer, P. Brunet, L. Lapiere, B. Ropars, F. Vasseur, H. Jourde, Influence of karst conduit's geometry and morphology on 3D flow and transport processes: Insights from 3D tracer tests and numerical modelling, Journal of Hydrology, Volume 632, 2024

# 08 Les grands travaux

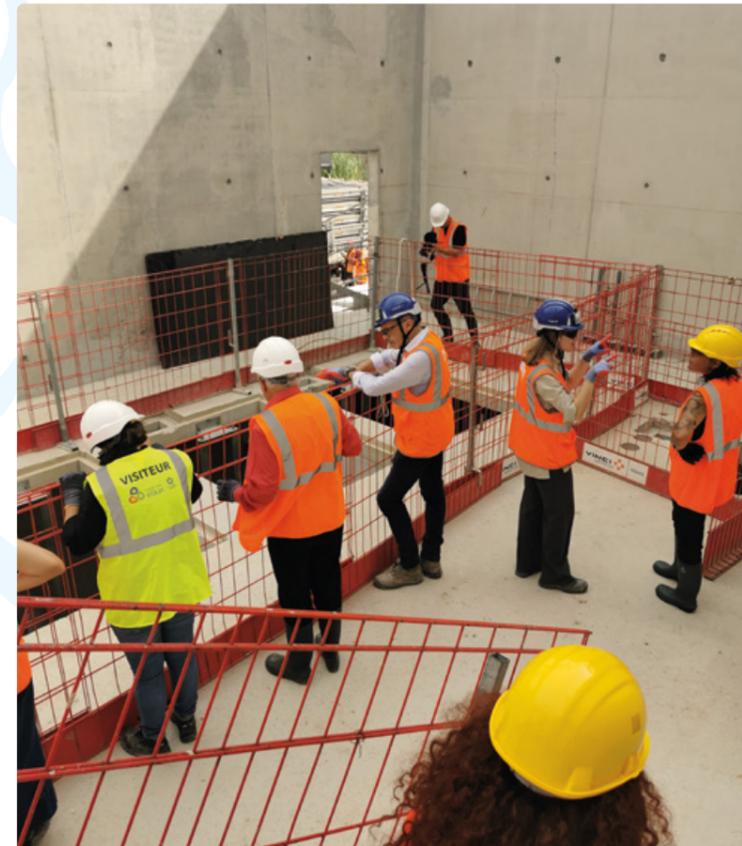
## Assainissement : MAERA 4 ans de travaux

**165 millions d'euros** investis dans les travaux de modernisation de la station d'assainissement par la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

**695 000 équivalents habitants**, c'est la capacité de traitement de MAERA après sa modernisation.

Le chantier de MAERA mobilise les équipes de la Régie et celles de l'exploitant. En effet il s'agit de réaliser des travaux d'envergure tout en assurant la continuité de l'exploitation.

Après un peu plus d'un an de travaux la capacité de traitement de la station a été augmentée de 10 % dès janvier 2024. Ainsi le volume d'eaux traitées sur le site va permettre de faire face à l'augmentation de la population, de mieux traiter les eaux pluviales et les dépolluer avant leur retour en mer.



## LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA MODERNISATION

- Démolition du décanteur n°3,
- Réhabilitation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> digesteur,
- Remplacement des centrifugeuses de l'usine,
- Construction des nouveaux locaux électriques,
- Pose de 3 ballons Anti-bélier,
- Pose d'une vanne de régulation sur l'émissaire,
- Pose de nouveaux clapets (becs de canards) de diffusion sur l'émissaire.

En octobre 2024 ont été posés 3 gros réservoirs dit « ballons Anti-bélier » afin de gérer les variations importantes de débit et de pression sur les ouvrages pour se prémunir des « coups de bélier » et protéger ainsi l'émissaire en mer.



## Eau potable : les investissements 2024

La mise en service de la nouvelle usine permet de sécuriser le système Lez, et ainsi d'avoir un deuxième site de production avec une ressource autre que celle du Lez (eau du BRL) et ce en quantité suffisante.

Les 2 réservoirs de VALÉDEAU – situés à la sortie de l'usine VALÉDEAU – ont une capacité de stockage de 28 000 m<sup>3</sup> d'eau. Cela contribue à sécuriser le réseau de distribution d'eau potable.



Le renforcement du réseau d'eau potable de Le Crès-Jacou-Vendargues. Avec la pose sur 2 300 mètres linéaires d'une canalisation en DN 600 depuis VALÉDEAU jusqu'au Stade Robert (Le Crès) avec une traversée voie SNCF en micro-tunnelier et un réservoir de 3 500 m<sup>3</sup>.

Le Crès, 1 nouveau réservoir  
**+ 3 500 m<sup>3</sup>**  
supplémentaires



Travaux achevés sur le réservoir de Prades-le-Lez en décembre 2024, avec la construction d'un réservoir d'eau potable supplémentaire de 2 000 m<sup>3</sup> à côté de l'actuel château d'eau, ces travaux permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune dont la population augmente.

Prades-le-Lez :  
1 réservoir en plus  
**+ 2 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau



## ENQUÊTE PUBLIQUE – AVIS FAVORABLE POUR LA CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES BOUES

### LES CLÉS DE VOUTE DE LA DÉMARCHÉ

<p><b>SÉCURITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité de l'acteur public.</li> <li>• Respect de la réglementation.</li> <li>• Expérience dans le pilotage et l'exploitation d'infrastructures similaires.</li> </ul>	<p><b>ÉCOUTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller vers les riverains et le public en général.</li> <li>• Apporter des réponses et prendre en compte des inquiétudes de chacun dans le suivi du projet.</li> </ul>
<p><b>ENVIRONNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de l'environnement global du projet (environnement, habitations proches, parcelles agricoles...).</li> <li>• Durabilité du projet dans le temps.</li> </ul>	<p><b>TRANSPARENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition des éléments d'aide à la prise de décision.</li> <li>• Réponses précises aux questions posées.</li> <li>• Communication des résultats disponibles des différentes études.</li> </ul>

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – CODERST-a rendu un avis favorable pour la réalisation de l'unité de valorisation énergétique des boues sur le site de MAERA.

Au regard des enjeux de ce projet soumis à évaluation environnementale, la Régie a décidé, en tant que maître d'ouvrage, de lancer une concertation préalable à sa réalisation.

Après un an d'étude, de concertation et d'enquête publique avec la population, et l'avis favorable un nouvel arrêté préfectoral a été publié qui ratifie la réalisation de cette unité de traitement des boues. Ainsi :

- 22 000 tonnes de boues devraient être éliminées sur site.
- - 50% de circulation de camion.
- 3 000 logements alimentés en chauffage urbain avec le réseau de chaleur.

### SE PRÉMUNIR DES « COUPS DE BÉLIER »

Pour protéger l'émissaire de rejet en mer, la Régie a fait installer ces imposants équipements hydrauliques de 22 tonnes chacun, hauts de 13 m et 3,5 m de diamètre.



# Les enjeux face au changement climatique

**Face au changement climatique, la Régie des eaux s'engage et agit pour maintenir un équilibre entre nos besoins en eau et la nécessité de préserver la qualité et la quantité de la ressource à l'avenir.**

## La REUT

La réutilisation des eaux usées traitées peut constituer l'une des réponses à la raréfaction de la ressource en eau douce. Cependant la REUT n'est pas l'unique solution, elle doit s'inscrire dans une démarche de sobriété et de lutte contre les fuites et de recherche d'économie d'eau dans tous les processus d'exploitation.

**Le projet Life Rewa a connu des avancées significatives.**

Le projet ReWa (Recycled Water) est un projet de REUT multisite et multi-acteurs. L'objectif du projet est de produire au niveau de plusieurs stations d'épuration, grâce à une unité mobile de production (UMP), des eaux recyclées de différentes qualités (4 classes de qualité), de les stocker dans des bâches puis de les mettre à disposition pour des usages divers tels que : le nettoyage des espaces publics, la Défense Incendie, l'hydrocurage de réseaux, l'arrosage d'espaces verts, le maraîchage, ou encore l'irrigation agricole.

5 stations d'épuration ont été retenues, celles de Cournonterral, Fabrègues, Lattes, Saint-Georges d'Orques et Villeneuve-lès-Maguelone. Chaque site accueillera entre une et trois qualités d'eaux, produites sur site. L'eau sera distribuée aux acteurs identifiés et avec lesquels la Régie aura conventionné, grâce à des bornes de distribution sécurisées.



**En 2024 :**

- L'assemblage de l'UMP par l'entreprise CHEMDOC a été terminé en avril 2024 ;
- L'arrêté d'autorisation préfectorale a été délivré le 18 décembre 2024 ;
- Un suivi des milieux naturels à proximité des stations d'épurations (non côtières) va être réalisé pour déterminer l'éventuel impact de l'activité de REUT.

Les pictogrammes traduisant les différents usages pour la REUT ont été élaborés en collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole.



### La Réutilisation des eaux usées traitées de MAERA

Le projet de modernisation de la station d'épuration MAERA en cours de réalisation inclut une file de traitement spécifique de 150 m<sup>3</sup>/h dédiée à la production d'une eau traitée à réutiliser de qualité classe A française.

Afin d'identifier les usages qui pourraient être satisfaits par cette eau non conventionnelle, deux études ont démarré en 2024 :

- L'une pour estimer les besoins en Eau Recyclée autour de MAERA pour des utilisateurs **non desservis par l'Eau Brute de BRL** ;
- La seconde pour des utilisateurs déjà desservis par l'eau Brute de BRL. L'objectif est de déterminer s'il existe des réseaux BRL qui pourraient être déconnectés du réseau d'eau brute et utilisés pour de la distribution d'eau recyclée.

Le projet ReWa initié en 2021 est porté par un consortium constitué par la Régie des eaux, la Métropole, l'Institut Européen des Membranes (IEM) et le bureau d'étude DV2E, cofinancé par l'Union européenne dans le cadre des appels à projets LIFE et par la Région Occitanie dans le cadre des appels à projet Ec'Eau pour la période 2021 - 2026.

## La Télérelève

La Régie des eaux procède au déploiement de la télérelève des 87 654 compteurs d'eau sur ces 14 communes dans le but de préserver la ressource en eau grâce à l'optimisation d'indicateur de fuite.

**Notre démarche : encourager les économies de consommations d'eau des particuliers comme des acteurs économiques.**

**En 2024, 12 % du parc compteur a été déployé en télérelève dans le cadre de l'expérimentation sur les compteurs communaux, métropolitains, ACM et la commune de Sussargues. Le déploiement de la télérelève est programmé de 2025 à 2027.**

Année	En Télérelève	
2024	10 564	12 %
2025	35 995	41 %
2026	61 882	71 %
2027	87 654	100 %

D'ici 2027, les compteurs de chaque abonné seront équipés d'une tête émettrice pour permettre une relève des compteurs à distance. Ce nouveau service intégralement pris en charge par la Régie permettra d'analyser facilement les consommations d'eau.

- Pour les compteurs récents, une antenne est installée sur celui-ci ;
- Pour les anciens compteurs, ils sont remplacés pour un nouveau compteur déjà équipé d'une antenne.

**Les avantages :**

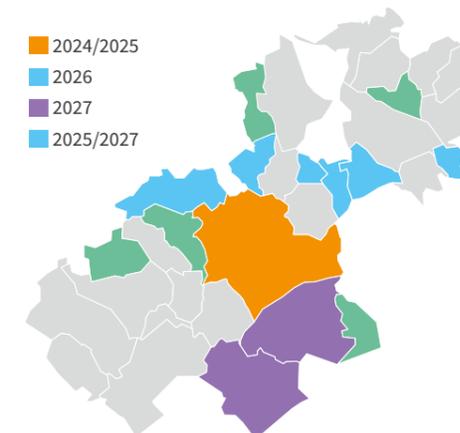
- Les usagers ont la possibilité de suivre sur Internet leur consommation ;



- Des alertes de surconsommation peuvent être créées ;
- La relève des compteurs (deux fois par an) ne nécessite plus la présence des abonnés ;
- La facturation est basée sur les consommations réelles (plus de facture estimative si le compteur n'est pas accessible).
- Les usagers peuvent maîtriser leur consommation dans le but de préserver la ressource en eau.

### Carte de déploiement de la télérelève

- 2024/2025
- 2026
- 2027
- 2025/2027



- **2024 :** Expérimentation / Sussargues
- **2025 :** Murviel-lès-Montpellier / Juvignac / Prades-le-Lez / Pérols / Montferrier-sur-Lez
- **2026 :** Vendargues / Montferrier-sur-Lez / Saint-Brès / Le Crès / Grabels / Jacou
- **2027 :** Lattes / Villeneuve-lès-Maguelone

Les compteurs de MONTPELLIER seront équipés tout au long des 3 années, en fonction du secteur géographique.

## Le schéma directeur d'Assainissement

Véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle, ce document est indispensable pour la réalisation de travaux structurants pour faire face au développement de l'urbanisation afin de hiérarchiser les actions et travaux à réaliser.

L'ensemble des aménagements prévus au précédent Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2004 ayant été réalisé, un nouvel outil prospectif doit être réalisé. Ce nouveau schéma, à l'innovation et l'ambition affirmées, devra pleinement intégrer les enjeux du changement climatique.

**Les principaux objectifs du futur schéma directeur d'assainissement :**

- Renforcer la connaissance des infrastructures et des réseaux existants ;
- Appréhender les besoins pour faire face aux risques liés au changement climatique ;
- Résorber les dysfonctionnements actuels ;
- Accompagner l'évolution prévisible de l'urbanisation ;
- Élaborer un programme pluriannuel d'investissement hiérarchisé ;
- Optimiser la gestion du service.

**Afin de réaliser ce document, un comité de pilotage a été mis en place.**

## Budget eau potable

**45,2 M€** dont **8,3 M€** Agence de l'eau.

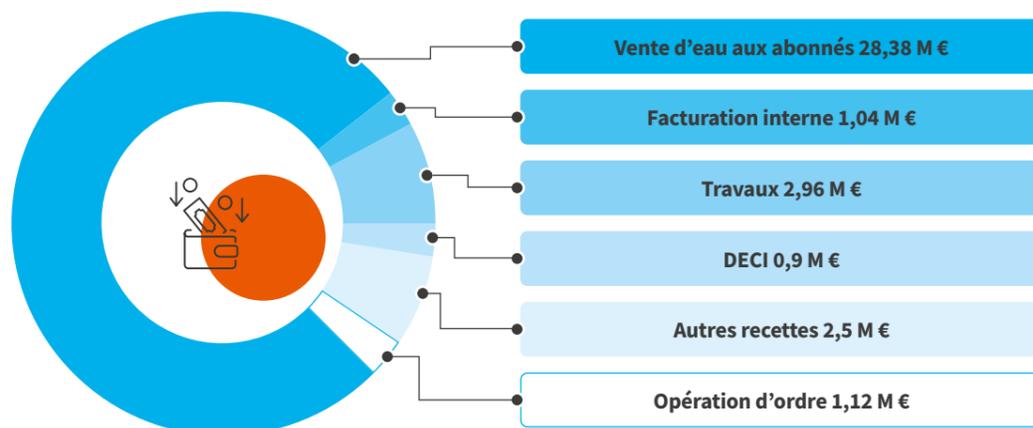
Avec **37,3 millions d'euros** de recettes propres, la Régie a un budget eau potable qui reste stable.

La vente d'eau aux abonnés constitue près de 80 % des recettes réelles, hors redevances collectées pour l'agence de l'eau. Par rapport à 2023, elle diminue en montant de 0,7 %, en relation avec la baisse de la consommation facturée de 2 %, consécutive à celle déjà constatée entre 2023 et 2022 (-3,2 %). La baisse de la consommation facturée en 2024 est plus sensible pour les abonnés disposant d'un abonnement individuel soumis à tarification progressive (-3,6 %) que pour les abonnements collectifs (-0,3 %).



### RECETTES D'EXPLOITATION 37,3 M €

#### Recettes de fonctionnement



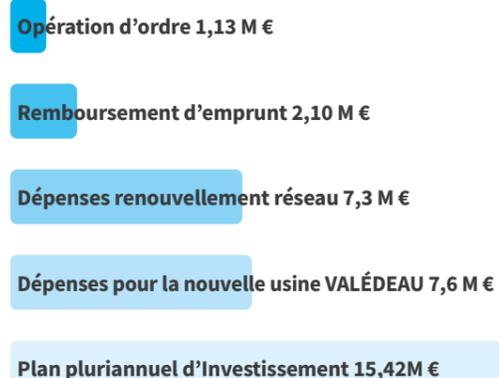
### DEPENSES D'EXPLOITATION

**35,9 M€** dont **8,4 M€** Agence de l'eau.

Le taux d'exécution des dépenses réelles, hors agence de l'eau, s'élève à près de 80 %. Bien qu'en forte augmentation par rapport à 2023 (+ 600 k€), l'achat d'eau a été moins dynamique que prévu du fait des conditions météorologiques.

Les dépenses de personnel correspondent à 141 ETP inscrits au tableau des effectifs à fin 2024.

#### Dépenses d'investissement



Taux d'exécution 2024 du PPI : **88 %**

## Budget assainissement

**68,7 M€** dont **3,5 M€** de redevances à l'agence de l'eau.

Hors redevances à l'agence de l'eau, les recettes propres du budget assainissement géré par la Régie pour l'exercice 2024 sont de **65,2 millions d'euros**.

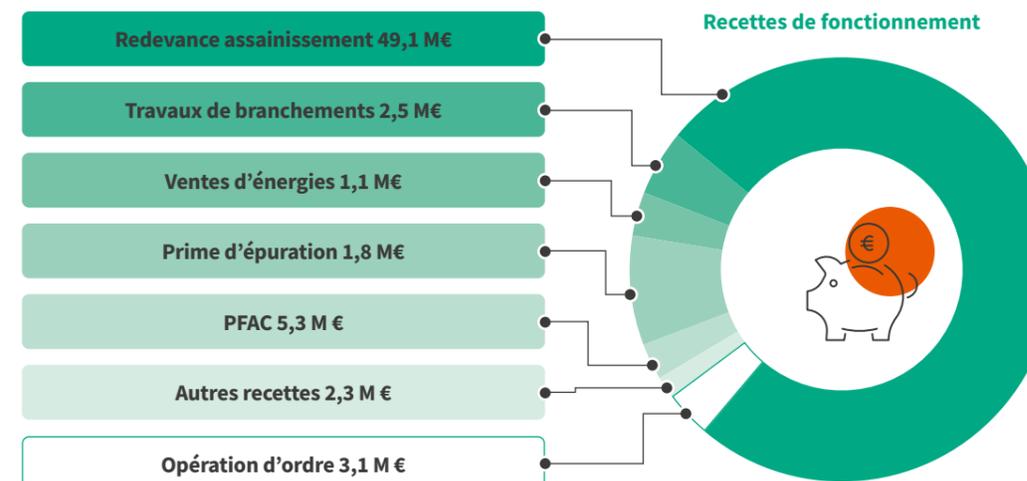
La redevance d'assainissement collectif constitue près de 80 % des recettes réelles, hors redevances collectées pour l'agence de l'eau. Elle est collectée soit directement par la

Régie, sur les 14 communes pour lesquelles elle assure la gestion de la compétence « eau potable », soit reversée par les délégataires des deux syndicats d'eau potable (SMGC, SBL) sur les 17 autres communes de la Métropole. Les « autres recettes » comprennent principalement les conventions de raccordement à MAERA pour la CGPSL (Assas, Teyran) et POA (Mauguio, Palavas, St Aunés) dont 900 k€ de rattrapage relatif à l'année 2023.

Concernant la PFAC, le montant élevé d'exécution (5,3 M€) traduit un rattrapage dans le traitement des dossiers transmis par la Métropole.

Il est à noter que 2024 est la dernière année de versement de la prime d'épuration par l'agence de l'eau.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 65,2 M€



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**46,2 M€** dont **3,5 M€** de redevances à l'agence de l'eau.

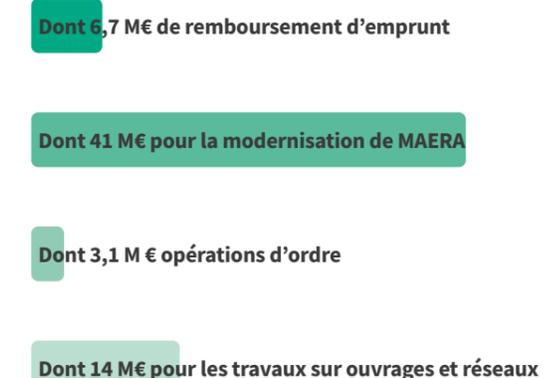
Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement, hors agence de l'eau, s'élève à près de 93 %.

Le principal poste de dépenses (sous-traitance) concerne le marché de prestation pour l'exploitation de MAERA et les marchés de collecte et traitement vers MAERA et les secteurs Est/Ouest pour un total de 20 M €.

Les dépenses de personnel (4,4 M €) correspondent à 71 ETP inscrits au tableau des effectifs à fin 2024.

S'agissant des charges financières, une ligne d'emprunt BEI pour la modernisation de MAERA a été appelée à hauteur de 30 M€ en fin d'année, avec pour conséquence un montant d'intérêts moins important que prévu car budgétisé sur l'année complète.

#### Dépenses d'investissement : 64,8 M€



# 11 | Les équipes

## GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS À UN JUSTE PRIX !



### Garantir l'accès à l'eau

Depuis 2023, avec la tarification éco-solaire a été introduit pour les abonnés ayant un compteur individuel la gratuité des 15 premiers m<sup>3</sup> puis la tarification progressive comme principe d'universalité.

**Abonder le FSL.** En proposant des échéanciers de paiement ou encore des aides au paiement de la facture d'eau, via le fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 25 000 € annuel la Régie des eaux accompagne les personnes les plus précaires.

**La loi Warsmann** est un dispositif légal qui permet, sous certaines conditions, de pouvoir solliciter une remise ou un dégrèvement sur votre facture, qui correspond à la part de la consommation excédant le double de votre consommation moyenne si vous avez une fuite d'eau après votre compteur.

	Nombre de demandes déposées	Nombre de demandes acceptées	Montant des sommes annulées
En 2024	996	435	368 224 €

199  
collaborateurs



38 %  
de femmes



48

recrutements en 2024

42 ans et 5 mois  
de moyenne d'âge

### LANCEMENT DE LA DÉMARCHE RSE : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UN AVENIR DURABLE



L'année 2024 marque une étape déterminante pour la Régie des eaux 3M avec la structuration formelle de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette démarche s'est articulée autour de cinq grands piliers : la Gouvernance, l'Environnemental, l'Économique, le Social et le Sociétal.

Dès le début de l'année, un travail collaboratif a été engagé avec l'ensemble des directions de la Régie. Des référents RSE ont été désignés pour porter la dynamique au sein de chaque service et mobiliser les équipes. Cette implication transversale a permis d'identifier les actions déjà existantes, d'évaluer leur impact et de poser les fondations d'un plan d'actions à long terme.

La Régie n'a pas attendu la formalisation de sa politique RSE pour agir. Depuis sa création, elle a multiplié les initiatives responsables : gestion raisonnée de la ressource, politique d'achats durables, actions de sensibilisation au sein du territoire, ou encore engagement pour la qualité de vie au travail.

**Le premier audit RSE mené en fin d'année par le cabinet consultant a permis de dresser un état des lieux très encourageant. Il confirme la pertinence de la démarche engagée et fixe un cap clair pour les années à venir.** Cette structuration ouvre désormais la voie à une politique RSE ambitieuse, collective et intégrée au cœur des missions de service public portées par la Régie.

### RENOUVELLEMENT ISO 9001

La Certification ISO permet de mettre à plat l'ensemble des procédures pour accroître notre performance, satisfaire les abonnés et les usagers de l'eau comme nos partenaires et nos prestataires. La certification ISO c'est aussi la volonté d'impliquer nos agents dans une démarche qualité et performance sur le long terme. **En 2024, le renouvellement de la certification est le résultat de l'audit réalisé par un opérateur indépendant.**

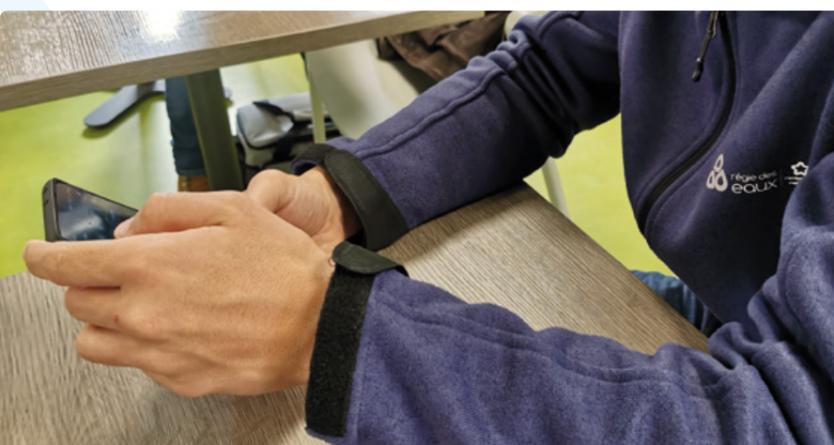


## L'ENJEU DES FORMATIONS

La Régie investit dans une politique ambitieuse de formation pour développer et adapter les compétences dans tous les métiers de l'eau et les services supports et accompagner la performance et le développement de la Régie. En 2024, 570 actions de formations ont été réalisées pour un budget de 178 K€. Pour parer à ses besoins sur certains métiers en tension, la Régie mise sur 2 leviers : la formation et la promotion des métiers de l'eau lors des salons professionnels. En 2024 le service RH a participé au salon TAF organisé par la Région. Le stand de la Régie a permis d'accueillir les jeunes en quête d'informations sur les métiers de l'eau.



*Nous privilégions l'acquisition des compétences en mettant en place des parcours de formation, métier par métier.*



## TIERS FACILITATEURS

En 2024, la Régie a lancé une démarche de facilitation interne, avec la formation d'un premier groupe de « tiers facilitateurs » volontaires. Leur mission : favoriser un dialogue constructif entre collègues en cas de tensions, en toute neutralité. Cette démarche repose sur l'écoute, l'impartialité et la co-construction de solutions, au service du bien-être collectif. Elle s'inscrit dans une vision à long terme : élargissement du dispositif, retours d'expérience et ancrage durable dans la culture de l'établissement.

## SEMAINE QVCT

Une semaine dédiée à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail (QVCT) a été organisée en 2024, ponctuée d'ateliers de sensibilisation. Parmi les thématiques abordées :

- Atelier sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, pour mieux les identifier et prévenir ces comportements.
- Atelier sur le harcèlement moral, afin d'ouvrir le dialogue sur ce sujet encore tabou.
- Initiations à la sophrologie pour apprendre à gérer le stress.

Semaine QVCT 2025	
AU PROGRAMME	
Lundi 16/06	Atelier de sensibilisation au harcèlement moral
Mercredi 18/06	Atelier de sensibilisation au harcèlement sexuel
Jeudi 19/06	Séance de sophrologie
Toute la semaine (sauf mardi)	Massage assis

## LES RÉSEAUX DES OPÉRATEURS PUBLICS

La Régie des eaux est membre de France Eau Publique, association créée en 2012 au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). France Eau publique est l'unique réseau réunissant exclusivement des opérateurs publics (régies et SPL) et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique. Il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics de l'eau et à promouvoir la gestion publique.

Depuis plusieurs années, les usagers s'approprient de plus en plus la question de l'eau et en font un objet de citoyenneté. Au-delà de simples enjeux techniques, la gestion publique véhicule des valeurs porteuses de sens, autour de la notion de partage d'un bien commun et de l'intérêt général.



#LePublicAuServiceDeVotreEau



La Régie des eaux est également membre de l'association européenne Aqua Publica Europe, « the european association of public water operators ».

## EXERCICE DE CRISE

Un exercice (une fuite de chlore) a été réalisé avec les sapeurs-pompiers à l'usine d'eau potable. L'occasion d'améliorer la connaissance du site par les sapeurs-pompiers et de tester les procédures opérationnelles et d'évacuation internes.

L'exercice a fait l'objet d'un retour d'expérience afin d'identifier les points à améliorer.



# Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

**4 462**  
installations en assainissement non collectif recensées

**344**  
installations contrôlées en 2024

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Métropole a transféré la gestion du SPANC à la Régie des eaux. Le rôle du SPANC est de réaliser les contrôles des installations d'assainissement qui ne sont pas raccordées au réseau public de collecte des eaux usées, et d'imposer des travaux de mise en conformité si besoin est. Les agents effectuent des diagnostics pour vérifier la conformité des installations par rapport à la réglementation lors de leur mise en place, de leur réhabilitation ou de leur mise en conformité. Pour les usagers, il est obligatoire de se soumettre à son contrôle.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Le diagnostic assainissement non collectif est à faire en cas de vente de votre maison**

Lorsque votre maison n'est pas raccordée au tout-à-l'égout, vous devez faire contrôler votre système d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, filtres, système d'épandage souterrain, bacs à graisses, etc.) avant de pouvoir vendre votre logement. Cette obligation permet de s'assurer que les rejets d'eaux usées (eaux vannes issues des toilettes et eaux grises issues de la douche, des lavabos et éviers, du lave-linge, etc.) sont bien évacués correctement et sans risque de troubles pour l'environnement.

Le SPANC est le seul service habilité à fournir le diagnostic d'assainissement non collectif, un document qui doit toujours être fourni durant la signature d'une promesse de vente ou d'un contrat de vente définitif d'un bien immobilier à usage d'habitation.



**En 2024, un nouveau règlement de service a été voté et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

L'objet du règlement est de déterminer les relations entre le Service public d'assainissement non collectif et ses usagers, en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment :

- les dispositions réglementaires gouvernant la conception et la réalisation de tout nouveau système,
- le maintien en bon état de fonctionnement des dispositifs existants,
- les conditions d'accès aux ouvrages,
- les modalités des différents types de contrôles réalisés par le service, et en particulier leur périodicité,
- les modalités de recouvrement des redevances des différents types de contrôles et les dispositions d'application du règlement qui sont également détaillées.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune et le nombre de contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2024



Nombre d'installations | Nombre de contrôles sur l'année 2024

**Le contrôle effectué** par le SPANC donne lieu au diagnostic assainissement non collectif qui précise si l'installation est conforme aux réglementations, si elle présente des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé ou l'environnement.

# 13 Eau Brute

**38,5 km**  
de réseaux alimentés par l'eau du Bas-Rhône

**261 942 m<sup>3</sup>**  
d'eau brute consommés

**299**  
abonnés

## ABONNÉS ET CONSOMMATION

Pour le service public d'eau brute, la Régie compte 299 abonnés à fin 2024. La grande majorité des contrats (246) concerne les usages des collectivités, promoteurs immobiliers, syndicats ou des particuliers avec un besoin de débit de plus de 2 m<sup>3</sup>/h ; 35 contrats concernent des petits consommateurs (débit de 2 m<sup>3</sup>/h max) ; 17 contrats sont des usagers agricoles et 1 contrat d'appoint incendie.

Eau Brute à Usages Divers	246
Petits consommateurs	35
Agricole	17
Appoint incendie	1
<b>Total</b>	<b>299</b>

## CONSOMMATION D'EAU BRUTE EN M<sup>3</sup>/AN

En 2024, comme en 2023, la consommation d'eau brute est en baisse. La pluviométrie plus élevée et régulière en 2024 a permis de réduire la consommation.

La Régie gère l'approvisionnement, le transport, la distribution de l'eau brute ainsi que sa facturation.

Actuellement sur les 31 communes de la Métropole, 8 communes (Jacou, Clapiers, Baillargues, Le Crès, Vendargues, Montpellier, Castelnau-le-Lez, Lattes) bénéficient pour partie d'un réseau d'eau brute alimenté par l'eau du Bas-Rhône. Peu étendu, il s'inscrit de fait dans la continuité et/ou à proximité du réseau BRL.



Volume consommation eau brute (m<sup>3</sup>/an)

Type d'abonné	2021	2022	2023	2024
<b>Eau Brute à Usages Divers</b>	181 297	202 412	140 210	128 875
<b>Petits consommateurs</b>	2 217	2 303	2 139	1 740
<b>Agricole</b>	67 545	109 080	119 593	71 662
<b>Appoint incendie</b>	0	5 460	0	5 740
<b>Total</b>	<b>251 059</b>	<b>319 255</b>	<b>261 942</b>	<b>208 017</b>

## TARIFICATION

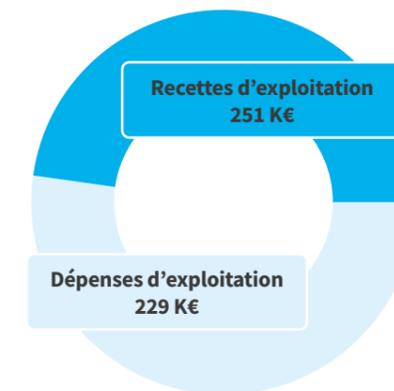
Par souci d'égalité de traitement, les tarifs sont alignés sur ceux mis en œuvre par BRL au niveau de l'ensemble de sa concession régionale. L'abonnement annuel est de 67 € HT par m<sup>3</sup>/heure pour tous les contrats (usagers divers ; petits consommateurs ou agricole) sauf le contrat « appoint incendie » qui lui est fixé à 42,66 € HT par m<sup>3</sup>/heure. À ce tarif s'ajoute le tarif des m<sup>3</sup> consommés qui varie selon l'usage et les volumes utilisés.

Tarifs	m <sup>3</sup> consommés
Usages divers (Collectivités, sociétés...)	<b>0.584 € HT par m<sup>3</sup></b>
Petits consommateurs	<b>0.584 € HT de 0 à 70 m<sup>3</sup></b> <b>1.507 € HT par m<sup>3</sup></b> <b>au-delà de 70 m<sup>3</sup></b>
Agricole	<b>0.142 € HT par m<sup>3</sup></b>
Usage d'appoint incendie	<b>1,284 € HT par m<sup>3</sup></b>

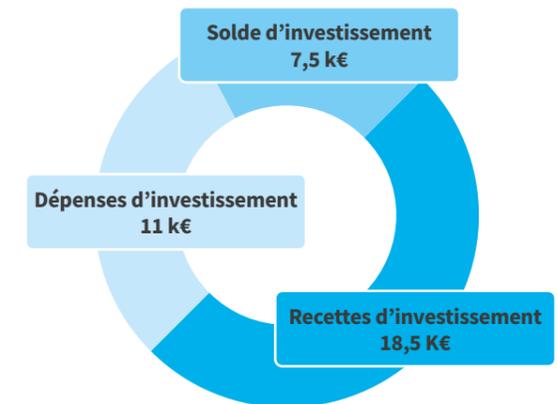
## LE BUDGET

Au même titre que l'eau potable, l'eau brute se finance uniquement par des recettes perçues auprès des usagers. Le budget de l'eau brute couvre les charges d'exploitation et de maintenance. Les recettes d'exploitation sont composées quasiment exclusivement des ventes d'eau aux abonnés et les dépenses sont composées d'achat d'eau à BRL.

## RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



## RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN K€)



Les dépenses d'investissement sont essentiellement des travaux informatiques liées à l'internalisation de la gestion des usagers dans les outils informatiques de la Régie.



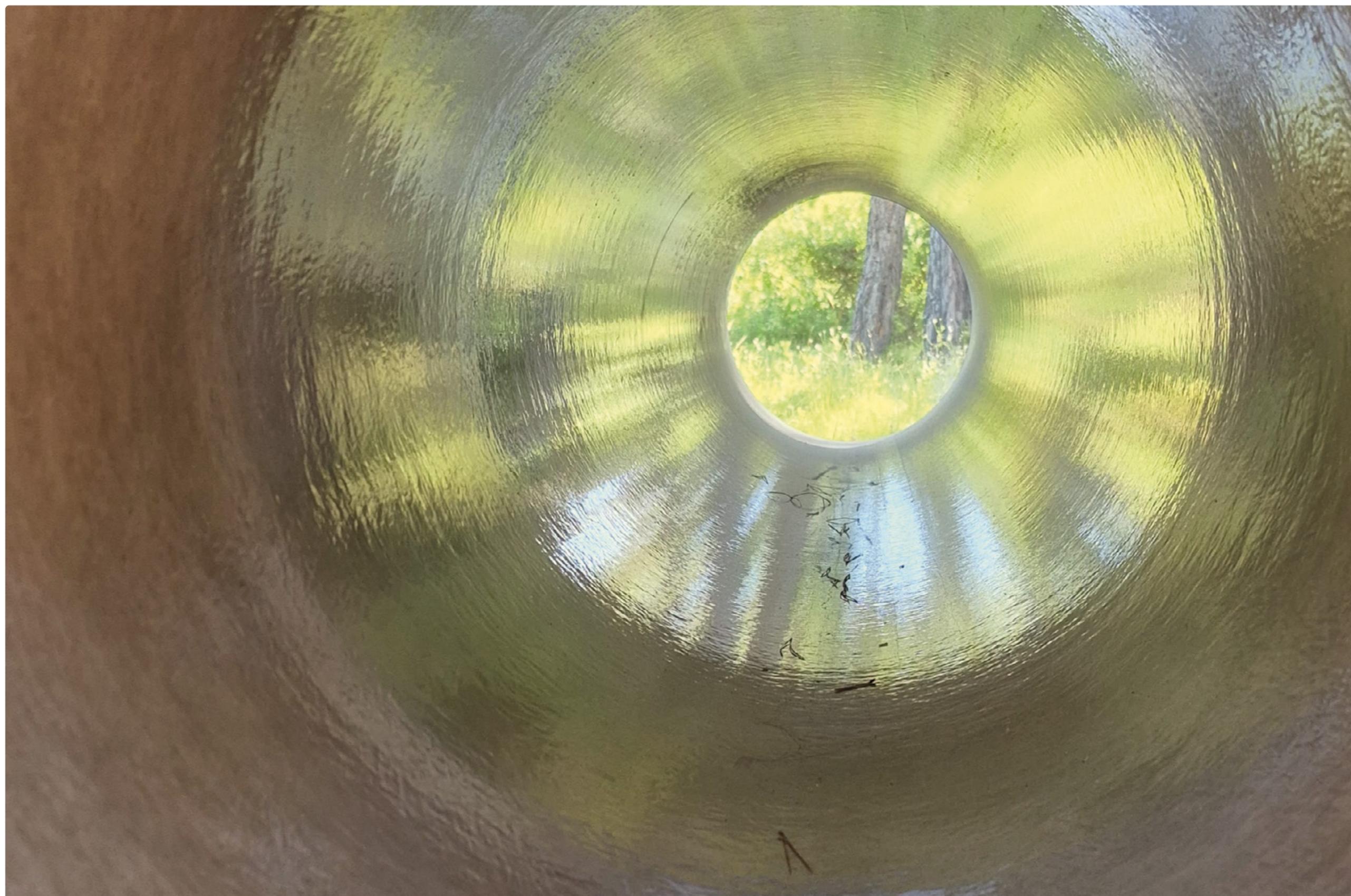
## ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE SERVICE EAU BRUTE

En 2024, les services de la Régie des eaux ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau règlement de service eau brute.

Le présent règlement a été adopté par délibération du 17/12/2024. Il définit les obligations mutuelles de la Régie des eaux et de l'Abonné.

« Il est rappelé la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse pour la préservation de la ressource et de l'environnement ».





# Informations pratiques



## ACCUEIL USAGERS

1030 avenue Jean Mermoz  
34 000 Montpellier  
Du lundi au vendredi - de 8h00 à 17h00

## CONTACTER LA RÉGIE

Disponible 24 h sur 24  
[regiedeseaux.montpellier3m.fr](http://regiedeseaux.montpellier3m.fr)

24 H/24 et 7 J/7  
**0969 323 423**  
(prix d'un appel local)

 Régie des eaux de Montpellier 3M

 @regiedeseauxmontpellier

 Régie des eaux 3M

 @Régie des eaux de Montpellier Méditerranée  
Métropole

[regiedeseaux.montpellier3m.fr](http://regiedeseaux.montpellier3m.fr)